

**La Région Ile-de-France
l'ARENE IDF et le WWF**

LES ACTES DE LA RENCONTRE

GIRE 13 NOVEMBRE 2007

**ARENE
94 bis, avenue de Suffren
75015 Paris**

www.arenaidf.org

**La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE)
dans les actions de coopération :
quels enjeux ? Quels financements ?**

Réalisation et conception graphique : Bureau Édition et Création du conseil régional d'Île-de-France
Impression et façonnage : Imprimerie du conseil régional d'Île-de-France.



iledeFrance



La Région Ile-de-France, l'ARENE IDF et le WWF

LES ACTES DE LA RENCONTRE

GIRE 13 NOVEMBRE 2007

La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) dans les actions de coopération : quels enjeux ? Quels financements ?



Avant-propos...

Vous avez entre les mains les Actes de la Rencontre que nous avons organisée le mardi 13 novembre 2007 sur le thème de la « Gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) dans les actions de coopération ». Ils sont une synthèse, la plus précise possible, des propos qui ont été tenus à cette occasion par un panel d'invités, représentants ici, des institutions ou organismes nationaux ou internationaux, là, des collectivités ou ONG. Ces personnalités ont accepté de débattre de leurs expériences sans fards ni langues de bois sur un concept- d'aucuns appellent la GIRE « *une approche systémique* »- compliqué, peut-être, mais si prometteur. Et, au coeur de l'hémicycle régional, ces personnalités ont su nous faire partager leurs cheminements, leurs interrogations et difficultés en nous faisant voyager du Bassin du Niger, à celui du Sébou (Maroc), en passant par le Burkina-Faso et l'Ile de Madagascar. Que ces personnalités soient, une nouvelle fois, remerciées.

Au cours de cette journée, nous avons voulu mettre à votre disposition des informations pratiques, « provenant du terrain » sur les enjeux de la GIRE, sur ses financements, sur la question de la

gouvernance et de l'appui local. Nous souhaitons porter ces éléments pour mieux éclairer nos pratiques et montrer les synergies évidentes entre l'environnement et le développement notamment dans la coopération décentralisée. Le Partenariat Mondial de l'Eau a, en 2000, retenu une définition de la GIRE comme « *un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées, en vue de maximiser le bien-être économique et social sans compromettre la durabilité des écosystèmes vitaux.* » Il n'y a pas meilleure notion.

Vous avez été nombreux à participer à cette journée. Vos expériences diverses en matière de coopération, d'appui technique, d'aide au développement, d'accès à l'eau et à l'assainissement ont enrichi ces débats. Nous n'avions aucune prétention en organisant cette journée. Surtout pas celle d'indiquer une méthode « toute faite » ou un guide à copier. Nous tenons à vous remercier d'avoir passé ce moment ensemble dans cette démarche que nous qualifions de développement durable.

Le groupe de pilotage

SOMMAIRE

I / Allocutions d'ouverture p.6

- Marie-Pierre Digard, présidente de l'Arene Île-de-France p. 6
- Paul Baron, WWF-France p. 7
- Jean-Félix Bernard, président de la Commission des Affaires internationales et européennes, Conseil régional d'Île-de-France p. 8
- Francis Bougaïré, directeur de l'Hydraulique du Burkina Faso, grand témoin p. 9

II / La Gestion intégrée de la ressource en eau (Gire) p.10

- Jean-François Donzier, Directeur général de l'Office international de l'Eau
- Le rôle du citoyen p. 13
- Raymond-François Le Bris, administrateur WWF-France
- L'absence de volonté politique p. 13
- Francis Bougaïré

III / Le partage de la ressource et de ses bénéfices au Niger p. 14

- Robert Dessouassi, responsable de l'Observatoire de l'Environnement de l'Autorité du Bassin du Niger
- Le rôle du WWF p. 16
- Abba Mahmoudou, chargé du programme « Action Eau » WWF Afrique de l'Ouest à Niamey
- Les questions soulevées p. 17

IV / La protection de la ressource au Maroc p.22

- Ahmed Belkheiri, directeur de l'Agence du bassin hydraulique du Sebou
- Les apports de la coopération décentralisée p. 23

- Amar Abbou, premier vice-président de la municipalité de Figui
- Le rôle du Conseil général de Seine-Saint-Denis p. 24
- Marie-Hélène Chambrin, Chargée de mission pour la coopération décentralisée et la culture et la paix, Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Les questions soulevées p. 25

V / Gouvernance et appui local à Madagascar p.29

- Christophe Pateron, Burgéap
- Le rôle de la région Île-de-France p. 30
- Danielle Petit-Vu, chargée de mission Madagascar, Conseil régional d'Île-de-France
- L'éducation sanitaire des populations p. 31
- Loïc Monjour, président de l'ONG « East »

VI / Table ronde : quels outils financiers ? p. 33

- La Commission européenne p. 33
- Le ministère des Affaires étrangères p. 35
- L'Agence française de développement (AFD) p. 36
- La Mairie de Paris p. 37
- L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) p. 38
- Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau) p. 39
- La Fondation Ensemble p. 40
- Les questions soulevées p. 41

VII / Clôture p. 44

- Michel Vampouille, Vice-président chargé de l'environnement et du développement durable et de l'écorégion, Conseil régional d'Île-de-France

VIII / Liste des participants p. 46



Vue Hémicycle

Groupe de pilotage : GIRE et coopération

Guillaume Aubourg (pS-Eau), Myriam Calle (AESN), Denis Dangaix (Arene IDF), Sarah Gillet (WWF France), Estelle Godart (MAEE), Martin Parent (AFD), Gérard Sournia (CRIF).

• **Remerciements** à Seidik Abba, correspondant en France, Agence de presse panafricaine Panapress pour l'animation de la Rencontre, et à Isabelle Célérier, pour la coordination et la rédaction des Actes **Programme et présentation de la Rencontre « GIRE et coopération » disponible sur le site de l'Arene www.arenidf.org**

Crédits photos: WWF

I / Allocutions d'ouverture

« Une ressource vitale trop fortement amputée »

Marie-Pierre Digard, Présidente de l'Arene Île-de-France

Bienvenue, merci d'être là et de donner un peu de votre temps pour cette thématique. Merci aussi au président de la Région, Jean-Paul Huchon, qui nous permet d'être ici. J'espère qu'il trouvera le temps de venir nous saluer.

Je voudrais également saluer le WWF et réexprimer ma satisfaction d'avoir signé avec le Panda une convention qui nous permet de nous retrouver autour de cette thématique précise. Sans oublier le Programme Solidarité-Eau, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui sont des complices de l'Arene, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et l'Agence Française de Développement (AFD).

L'Arene, qui est un organisme associé au Conseil régional, a pour simple ambition de donner des éléments de bonne pratique, de faire se rencontrer les acteurs, et aujourd'hui nous sommes vraiment dans cette logique. Parmi les présents, beaucoup d'élus, de techniciens, d'acteurs et de représentants d'ONG. Toute cette présence plurielle montre l'intérêt de tous et la nécessité d'une gestion raisonnée de cette



Marie-Pierre Digard, Présidente de l'Arene Île-de-France.

ressource vitale malheureusement trop fortement amputée, qui donne lieu à des inégalités environnementales mais surtout sociologiques.

S'il y a urgence à agir, cela n'empêche pas de prendre le temps d'écouter, de connaître les situations locales et de comprendre les systèmes. Nous entendrons différents acteurs, notamment des invités du Niger, du Maroc, du Burkina Faso. Et je voudrais particulièrement remercier Francis Bougaïré, le directeur général de l'hydraulique du Burkina Faso, grand connaisseur du bassin du Niger, qui sera le grand témoin de cette rencontre. Il nous fera part de ses remarques et relèvera les points marquants. Merci aussi à Seidik Abba d'avoir accepté de manager cette journée.

Nous ne sommes pas là pour donner un

catalogue de bonnes recettes de la Gire car il n'y en a pas. Mais seulement pour participer à la réflexion, avec 3 études de cas qui devraient permettre de mieux comprendre en quoi tous les acteurs sont concernés par la gestion de l'eau, et une table ronde sur les outils financiers qui constituent le nerf de la guerre.

Je vous souhaite une excellente journée.

« Les mesures à court terme ne pourront pas suffire »

Paul Baron (WWF)

Bonjour au nom de Daniel Richard, notre président, qui vous prie de l'excuser et m'a demandé de vous adresser ces quelques mots.

Il est évident que l'eau douce de qualité va devenir un enjeu monumental pour au moins deux raisons : l'accroissement démographique et le changement climatique. On redoute que dans les années 2050, plusieurs milliards d'individus et une cinquantaine de pays soient confrontés à une pénurie d'eau. À l'heure actuelle, quelque 2 millions d'enfants meurent déjà chaque année à cause d'une eau insalubre, plus d'un milliard de personnes ne bénéficient pas d'installations leur permettant d'accéder à de l'eau potable, et plus de deux milliards n'ont pas accès aux systèmes d'assainissement.

L'eau doit être gérée à une plus grande échelle que l'endroit précis où on en a besoin, ce qui implique une gestion intégrée de la ressource, des réponses et des approches s'étalant nécessairement sur le long terme. Car les mesures à court terme ne pourront pas suffire.

Le réseau WWF a, dès 2004, inscrit la

préservation de la ressource en eau parmi ses priorités, avec 4 axes principaux :
– La gestion intégrée des bassins versants ;
– L'amélioration des usages ;
– La protection des zones humides ;
– Et la formation et l'éducation, car on ne fera rien sans la participation active des intéressés.

Suite à cette orientation, le conseil d'administration du WWF France a décidé de lancer une campagne « Action Eau »,



Paul Baron (WWF).

au départ en travaillant sur la francophonie pour faire partager la connaissance sur l'eau entre pays du Nord et pays du Sud. Une campagne parrainée par Pascal Légitimus, qui a maintenant bien démarré avec plusieurs partenariats publics et privés grâce auxquels nous soutenons, dans le bassin du Niger et au Burkina Faso, des projets destinés à préserver durablement la ressource en eau tout en améliorant le bien-être des populations.

Avec le réseau WWF, nous sommes également présents dans une centaine de pays où la préservation de la ressource et des milieux aquatiques donne lieu à une sensibilisation des collectivités et des institutions publiques pour aboutir à cette gestion durable de la ressource en eau. Je vous remercie d'être venus aujourd'hui,

en particulier les personnes qui sont venues du Niger, du Maroc et de Madagascar. Merci aussi à la région Île-de-France, à l'Arene, Ps-Eau, l'AFD, au ministère des Affaires étrangères et Européennes et à l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

La réussite de ce colloque sera la plus belle récompense que nous pourrions apporter à l'équipe d'organisation.

« Une question de vie ou de mort pour des milliards de personnes »

Jean-Félix Bernard, Président de la Commission des Affaires internationales et européennes au Conseil régional d'Île-de-France

Au nom du président de la Région, Jean-Paul Huchon, de Janine Haddad (vice-présidente chargée des actions internationales du Crif) et de l'ensemble du Conseil régional, je voudrais tout d'abord vous souhaiter le bienvenue et vous dire notre honneur de vous accueillir dans cet hémicycle.

La Région a fait, en 2004, une profession de foi pour proposer aux Franciliens de devenir la première écorégion d'Europe et de modifier un certain nombre de nos politiques pour les inscrire clairement dans le développement durable, que ce soit en matière de transports, d'économie d'énergie, de bâtiments, de gaz à effet de serre...

L'ambition de l'écorégion, c'est une approche globale, notamment dans le domaine de l'environnement, qui s'intéresse aussi à ce qui se passe dans le reste du monde. Et même si on ne peut pas

comprendre le lien direct entre les actions que l'on mène ici et les problèmes qui peuvent surgir dans certains pays éloignés, je voudrais citer l'exemple des matières premières et des mines (de minéraux, d'or, de pétrole, etc.) qui s'ouvrent ici ou là pour satisfaire des besoins croissants, et qui entraînent des problèmes d'eau extrêmement importants. Or, nos pays sont directement impliqués dans les sociétés qui créent ces mines.

Dans le bassin du Niger, en particulier dans la région de Kayes (Mali) où la région Île-de-France mène des actions de coopération, la mine d'or de Tabakoto qui s'est ouverte assez récemment a, par exemple, amené des problèmes de pollution de l'eau extrêmement dangereux pour sa population. Autre exemple au Chili, avec la mine d'or de Pasqualama, dont les exploitants ont l'ambition de faire fondre les glaciers pour obtenir l'eau dont ils ont besoin. Ou au Canada, dans l'État d'Alberta, où l'exploitation du pétrole des sables bitumineux entraîne une destruction quasi-totale des ressources hydriques dans un État grand comme la moitié de la France. Trois exemples qui montrent l'étendue du problème.

La société évolue vite, et de nouveaux fronts doivent s'ouvrir. Car si de nouvelles situations de destruction de la ressource apparaissent pour des raisons économiques, on n'arrivera jamais à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

Une question globale qui nécessite une implication très forte des acteurs locaux, et c'est aussi notre devoir de politiques d'intervenir auprès de nos partenaires pour leur rappeler que les actions d'amélioration du domaine hydrique en faveur des populations ne serviront à rien si on assiste

parallèlement à des destructions massives au nom d'intérêts économiques.

Le développement durable, c'est prévoir l'avenir. Dans le domaine de l'eau, tout projet doit donc intégrer les conditions de sa durabilité. Et les questions qui se posent portent notamment sur le suivi et la maintenance des structures. Outre l'investissement de départ, la partie maintenance et fonctionnement nécessite, en effet, un appui financier considérable parce si les structures ne peuvent plus fonctionner dans dix ans, ce sera comme si on n'avait rien fait. Ce qui suppose une implication des acteurs locaux pour qu'ils puissent se saisir de ces projets, mais aussi des notions de fiscalité ou de contribution financière, et donc un minimum de démocratie pour qu'ils puissent en discuter. On ne peut pas dire aux gens de payer et de s'approprier quelque chose sans structure permettant le débat et le contrôle des projets. Quelle gestion de la ressource ? Sans empiéter sur les débats, nous attendons des différents acteurs qu'ils nous fassent des recommandations. S'agissant d'argent public, il faut également que ces programmes puissent être évalués de manière sérieuse.

Enfin, je voudrais dire un petit mot des oubliés de l'assainissement et des adductions en eau : ceux qui vivent dans des conditions déplorables dans les périphéries des très grandes métropoles et qui sont malheureusement oubliés, alors qu'ils se comptent en centaines milliers de nouveaux arrivants par jour. De grosses sommes sont évidemment en jeu, mais nous pouvons y faire face si des synergies sont mises en place. C'est ce que tente de



Francis Bougairé, directeur de l'Hydraulique du Burkina Faso, grand témoin

faire la région Île-de-France, notamment à travers l'association Métropolis des collectivités de plus d'un million d'habitants, que préside actuellement Jean-Paul Huchon.

Le Conseil régional se réjouit de participer à votre mobilisation. Je vous invite à faire des recommandations pragmatiques et opérationnelles pour ces milliards de personnes pour lesquelles il s'agit d'une question de vie ou de mort.

Francis Bougairé, Directeur de l'Hydraulique du Burkina Faso, Grand témoin.

Merci au WWF et à l'Arene de me permettre d'apporter mon témoignage sur ces questions sensibles pour nos pays. Je suis impressionné par la parfaite connaissance de la problématique des 3 interventions précédentes qui résument très bien les problèmes de l'eau dans le monde et particulièrement en Afrique. Alors pourquoi des perceptions aussi claires ne se traduisent-elles pas par des actions aussi claires sur le terrain ? Quel est le gap qu'il faut chercher à combler ?

II / La Gestion intégrée de la ressource en eau (Gire)



(de gauche à droite) Jean-François Donzier, Directeur général de l'Office international de l'Eau; Monique Le Génissel, « Facilité Eau », Commission européenne; Joseph Tréhel, Conseiller Régional d'Île-de-France.

Jean-François Donzier, Directeur général de l'Office international de l'Eau

L'Office international de l'Eau est une ONG regroupant des partenaires publics et privés, français et internationaux, qui travaillent sur 3 sujets en particulier :

- La formation ;
- L'information, et notamment la mise en place de systèmes d'information pour connaître la ressource et les usages ;
- Et la coopération institutionnelle. Un dernier domaine dans lequel l'Office assure le secrétariat technique permanent du Réseau international des organismes de bassins (RIOB) désormais présent dans 63 pays.

La première cause mondiale de mortalité et de morbidité

La question que nous devons nous poser c'est : va-t-on vers une crise mondiale de l'eau ? La situation va en s'aggravant : les risques naturels ne sont pas maîtrisés, la pollution augmente, les milieux naturels se dégradent de façon très rapide, le gaspillage se généralise, la compétition entre les différents usagers de l'eau est de plus en plus forte, et des milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'eau (potable et à l'assainissement), qui reste la première cause mondiale de mortalité et de morbidité.

Les pauvres en sont les premières victimes et, paradoxalement, payent souvent plus cher l'accès à un service minimum d'eau, qui n'est d'ailleurs pas forcément potable. La population mondiale devient urbaine (déjà à plus de 50% actuellement), avec une part importante vivant dans de très grandes villes et des bidonvilles où la situation est humainement et économiquement inacceptable, comme en matière de santé et d'hygiène.

Les problèmes vont de plus en plus se situer dans ces très grandes villes où il faut mettre en place, non pas des microprojets, mais des systèmes qui vont pouvoir répondre sur le très long terme à la question de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Aujourd'hui, nous sommes à peu près sûrs

que le réchauffement climatique est en marche, avec des conséquences d'ores et déjà prévisibles sur le cycle hydrologique : augmentation des inondations et des sécheresses, parfois au même endroit, mais pas au même moment.

Le problème n'est pas technique, il est d'abord institutionnel : centralisation, bureaucratie, approche sectorielle (ministère par ministère), absence de cadres législatifs, compétences et moyens très insuffisants, connaissances complètement parcellaires des ressources et des usages, mauvais dialogues entre partenaires, manque de cadres financiers et contractuels... Je caricature, mais ceci est vrai partout, à des degrés divers. On manque d'argent, mais ce n'est pas le tout d'investir, il faut ensuite que ça marche. Et que ça dure, pour ne pas avoir à réinvestir tous les 5 ans quand il faudrait normalement le faire tous les 30 ans. Il y a un problème majeur d'exploitation, de maintenance et de gestion des installations. On parle beaucoup de petit cycle de l'eau (eau potable/assainissement), mais s'il n'y a pas d'eau à mettre dans les tuyaux, on peut faire tous les tuyaux qu'on veut. Or le risque, c'est que les Objectifs du millénaire ne puissent pas être atteints parce qu'on ne se sera pas préoccupé de la ressource dans son milieu naturel. Alors, quelle est la solution ?

Les principes de la Gire

La Gire devrait théoriquement s'exercer là où l'eau se situe, c'est-à-dire dans les bassins versants, des fleuves, des lacs, des zones humides, et des eaux souterraines qui sont souvent les laissées-pour-compte de la gestion.

Il faut tout d'abord s'appuyer sur les systèmes d'information intégrés qui permettent de savoir de quoi on parle, ce qu'on gère, à quoi ça sert, etc.

Ensuite, prévoir l'avenir par des plans à moyen terme, c'est-à-dire à 10 ans, voire 25-30 ans, car si on change de politique tous les 3 ans, nous n'avons aucune chance d'y arriver.

La solidarité Nord/Sud ayant forcément des limites, il faudra, par ailleurs, mettre en place des mécanismes financiers s'appuyant sur des principes comme celui des « pollueurs/payeurs », « utilisateurs/payeurs », avec des systèmes de péréquation pour que les plus riches payent pour les plus pauvres.

Rien ne se fera non plus sans une participation active des acteurs, des populations et de leurs représentants, car aujourd'hui, gérer l'eau c'est d'abord discuter avec les utilisateurs en leur demandant de quoi ils ont besoin et comment faire pour qu'ils adhèrent à des projets qu'ils jugent utiles.

La gestion par bassin

Si le principe paraît évident en France, il faut encore le faire progresser. Il faut gérer l'eau avec une vision globale, sur le territoire où se situe la ressource : bassins versants au sens strict (grands fleuves, grands aquifères, estuaires...), mais aussi à des niveaux plus fins comme celui des bassins d'affluents ou des écosystèmes, car c'est à chaque grand type d'écosystème qu'il faut adapter la gestion de la ressource. Une très grande partie des eaux mondiales se partagent entre plusieurs pays, ce qui ne facilite pas les choses. Le Danube se partage, par exemple, entre 18 pays

dont à peine la moitié sont membres de la Communauté européenne. Il faut donc se mettre d'accord sur l'utilisation de la ressource en eau de ces fleuves transfrontaliers qu'on trouve également en Afrique ou en Asie. Mais il n'y a pas que les fleuves qui soient transfrontaliers, il y a aussi les aquifères qui sont souvent complètement oubliés.

En Afrique, l'essentiel de la ressource se situe ainsi dans des bassins partagés par un assez grand nombre de pays. Il faut donc signer des accords entre pays et si possible mettre en place des organismes de gestion pour assurer la mise en œuvre de ces accords sur le long terme.

L'eau c'est aussi l'eau souterraine, celle des embouchures, les eaux côtières et c'est cet ensemble qu'il faut avoir en tête. Il faut certes satisfaire les besoins, mais il faut en même temps épurer et recycler, protéger les écosystèmes aquatiques, prévenir les risques (sécheresses, inondations...), lutter contre la déforestation...

Les usages

Tous les usages doivent être pris en compte, ce qui suppose une approche interministérielle dans les pays et des débats entre les usagers pour arbitrer entre eux quand les problèmes apparaissent. Se pose aussi la question de l'équité. Car dans un même pays, on peut très bien voir des pauvres se battre pour quelques litres d'eau par jour pendant qu'à côté, des complexes touristiques en gaspillent. Dans ce domaine, le champion du monde c'est Las Vegas où on a dépassé le m³ par habitant en faisant couler des fontaines pour faire plaisir aux touristes, dans un désert absolu. Est-ce bien raisonnable ?

Le premier utilisateur d'eau, c'est l'irrigation, et ça va continuer puisqu'on ne pourra nourrir la future population mondiale qu'en renforçant l'irrigation. Mais si possible, pas l'irrigation traditionnelle actuelle qui n'utilise réellement qu'un litre sur 3. Quand on aura résolu le problème de la rationalité de l'irrigation, on aura résolu une grande partie des autres problèmes.

Il y a également les pertes dans les réseaux collectifs, notamment des villes et des très grandes villes, qui peuvent atteindre 50%. Il faut donc rechercher les fuites.

Enfin, la qualité se dégrade, et il faut faire des efforts pour l'assainissement. Mais le retard pris est tel qu'on ne sait plus comment s'y prendre.

La mise en pratique

Seul un cadre juridique clair permettra d'avancer. Il doit notamment définir les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les acteurs, sachant que sur le terrain, il n'y a jamais d'interlocuteur unique. Les lois et les règlements doivent permettre de dire qui fait quoi et quelles sont les procédures pour assurer ce jeu collectif des acteurs. Il faut répartir les compétences entre les acteurs, et mettre en place des lieux de dialogue et de concertation – comme les comités de bassin – pour passer des situations de conflits à la détermination d'accords à moyen et long terme. Le prérequis, c'est cette participation qui ne peut qu'être liée à la formation professionnelle et à l'information. Les choix à faire doivent notamment être explicités pour que les acteurs puissent les faire en connaissance de cause.

Tout plan implique, par ailleurs, de savoir comment on le finance et qui l'exécute, quitte à rectifier le tir face aux impasses,

par exemple lorsque l'on s'aperçoit que les options choisies ne sont pas réalisables. Il n'y aura de gestion efficace que si on atteint les objectifs du plan, ce qui suppose d'avoir des indicateurs de performances pour suivre la réalisation année après année. Enfin, outre les coûts d'investissement et de fonctionnement, il faut également introduire les coûts d'opportunité environnementale et d'accès à la ressource, une nouvelle culture économique très mal utilisée, y compris chez nous. Or l'étude économique est la clé du dispositif pour pouvoir faire des choix rationnels.

Il n'y a pas de solution toute faite. Chaque situation locale est différente, chaque jeu d'acteurs est différent. C'est donc sur le terrain qu'il faut prendre les décisions qui s'imposent, en sachant que l'acte fondateur, c'est la décision politique de faire de la gestion de l'eau une priorité nationale. Le problème, c'est souvent qu'à chaque élection on change pour faire l'inverse de ce que faisait le prédécesseur. Et c'est sans doute le pire qui puisse arriver.

Le rôle du citoyen

Raymond-François Le Bris, administrateur WWF-France

Tout ce qui a été exprimé montre bien l'importance des choix institutionnels, du rôle de l'État et des collectivités locales, mais on n'a pas assez parlé du citoyen. Parce que tant que l'on n'aura pas fait comprendre à nos compatriotes que l'eau est une ressource rare, on continuera à regarder d'une manière trop impavide les problèmes de sécheresse et d'insuffisance d'eau dans les pays développés et dans les

pays en voie de développement. Le projet du WWF est né d'une volonté d'inscrire de façon plus active la solidarité Nord/Sud dans le cadre de la francophonie, mais on s'est rendu compte que le slogan « économe au Nord/efficace au Sud » ne suffisait pas à sensibiliser les populations au Nord qui ne voyaient pas comment en étant économe au Nord on pouvait être efficace au Sud.

Tant que l'on aura pas fait comprendre aux citoyens du Nord que, face aux abus de consommation, nous devons nous astreindre à une consommation beaucoup plus maîtrisée, on sera en décalage entre les urgences écologiques, économiques et politiques, et les comportements individuels qui sont essentiels aux bouleversements que nous attendons tous.

L'absence de volonté politique

Francis Bougaïré (Grand témoin)

La question de la Gire est une question de rationalité, de démocratie et de durabilité. Mais c'est surtout le politique qui est déterminant. Or en Afrique, combien de pays ont des ministères chargés de l'eau ? La question de l'eau est si importante et si stratégique qu'elle nécessite d'être prise en charge par des institutions et des politiques qui la prennent réellement en compte. En Afrique, 99% des citoyens citent l'eau au premier rang de leurs problèmes. Et pourtant, il n'y a pas de structures pour l'eau ou l'assainissement. L'eau n'est pas au centre de préoccupations politiques. Il n'y a pas de manque d'argent, mais une mauvaise répartition de l'argent liée à cette absence de volonté politique qui empêche d'allouer véritablement les ressources à la question de l'eau

III / Le partage de la ressource et de ses bénéfices au Niger

Robert Dessouassi, responsable de l'Observatoire de l'Autorité du bassin du Niger

À écouter Jean-François Donzier, il semblerait que nous soyons sur le bon chemin pour régler ces problèmes de développement dans le bassin du Niger. Depuis 2000, nous sommes, en effet, dans une dynamique de développement durable du Niger, un fleuve de 4 200 km de long (le 3^e fleuve d'Afrique, 9^e du monde) dont le bassin s'étale sur près de 1,5 million de km² répartis entre 9 pays : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.

9 pays qui ont créé en 1980 l'Autorité du bassin du Niger (ABN) afin de promouvoir la coopération entre les pays membres et d'assurer le développement intégré du bassin par la mise en valeur de ses ressources, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'hydraulique, de l'agriculture, la pisciculture, la sylviculture, etc. Nous parlons donc depuis longtemps de développement intégré.

Le bassin abrite une population d'environ 110 millions d'habitants, rurale à 64%. Une population jeune (44% ont moins de 15 ans) mais pauvre, malgré l'abondance des ressources.

De multiples défis

Depuis une quarantaine d'années, on assiste à une baisse de la pluviométrie de 20 à 30% et des écoulements de 20 à 55% en raison du changement climatique et de la pression démographique. Avec pour conséquence, une fragilisation des ressources naturelles et l'aggravation de certains phénomènes comme l'ensablement, la prolifération de plantes aquatiques, l'érosion éolienne...

Nous devons donc faire face à de multiples défis comme utiliser de manière durable et équitable la ressource en eau, et assurer la sécurité alimentaire des populations, le partage des bénéfices, le développement économique et l'intégration régionale.

Dans le cadre de la dynamique mondiale en faveur d'une gestion intégrée de la ressource en eau et du développement durable, les chefs d'État de l'ABN ont décidé en 2002 de s'engager dans une « Vision claire et partagée », avec plan d'actions de développement durable et projets d'investissements à l'horizon 2025. Une déclaration traduisant l'engagement politique fort sur une vision globale négociée et acceptée par l'ensemble des États membres.

Objectifs : élaborer un cadre stratégique de développement intégré (le Plan d'action de développement durable, PADD), renforcer

le cadre juridique et institutionnel existant, et développer la ressource en eau de manière durable et équitable.

Les différentes étapes

Basé sur 3 éléments fondamentaux – analyse stratégique ; développement institutionnel et renforcement des capacités ; concertation –, le processus a été scindé en 2 phases :

- 2002-2005 : échanges et rencontre des techniciens et chefs d'État, et étude multisectorielle (diagnostic des opportunités, des contraintes et des priorités) de chacune des 9 portions du bassin ;
 - 2005-2008 : approbation des audits et de la synthèse élaborée autour de 3 domaines prioritaires : développement des infrastructures socio-économiques, préservation des écosystèmes, participation et renforcement des capacités des acteurs. La phase 2 prendra fin après la réalisation de différentes étapes :
 - les études d'accompagnement (études macroéconomiques des opportunités, variations des besoins et prélèvements en eau, construction d'un modèle hydraulique de gestion du bassin, etc.)
 - l'identification des acteurs de la société civile devant être intégrés au processus, avec élaboration de plans de communication ;
 - la formulation des documents du plan d'actions, en particulier du programme d'investissements qui devrait être validé prochainement ;
 - l'élaboration des instruments juridiques (la Charte de l'Eau), notamment sur l'achat de l'eau (qui paye quoi, à quel prix, etc.)
- Un programme réalisé grâce à l'appui

de différents partenaires financiers, en particulier la Banque mondiale, la France, le Canada et l'Union européenne à hauteur de plus de 7,6 millions d'euros.

L'ABN poursuit parallèlement d'autres projets d'envergure régionale comme le Programme de lutte contre l'ensablement financé par la Banque africaine de développement (BAD), le Programme de développement des ressources en eau et de gestion durable des écosystèmes financé par la Banque mondiale, ou le Projet Hydro-Niger de suivi de la ressource en eau de surface financé par l'Agence française de développement (AFD).

La « Déclaration de Paris »

Cette volonté de renforcer les liens de coopération régionale autour du fleuve Niger s'est concrétisée par l'adoption de la « Déclaration de Paris », qui édicte les principes fondamentaux qui guideront désormais toute action de développement dans le bassin : coopération régionale et partenariat international sur la solidarité et la réciprocité (principe n°1), prise en compte du développement durable dans la mise en valeur des ressources, leur partage équitable et raisonnable (principes 2 & 3), conciliation et médiation comme modes de règlement des conflits liés à l'usage des ressources naturelles, information et participation des usagers aux programmes et projets (principes 7 & 8). Tout un système qui ne pourra aboutir qu'avec la mise en place d'organes permettant de prendre en charge les problèmes de gestion de l'eau, qui seront constitués prochainement.

Justifiée pour faire face aux défis du développement durable du bassin du Niger,



(au fond) Abba Mahmoudou, chargé du programme « Action Eau » du WWF Afrique de l'Ouest;
(au centre) Robert Dessouassi, responsable de l'Observatoire de l'Environnement de l'Autorité du Bassin du Niger
(premier plan) Seidik Abba, correspondant en France, Agence de presse panafricaine Panapress pour l'animation de la Rencontre.

la « Vision partagée » a acquis l'adhésion de l'ensemble des 9 États membres de l'ABN, des acteurs de la société civile, et des partenaires au développement du bassin. Elle permettra à terme une gestion concertée, durable, équitable et paisible des ressources du bassin afin d'améliorer les conditions de vie de ses 110 millions d'habitants.

Le rôle du WWF

Abba Mahmoudou, chargé du programme « Action Eau » du WWF Afrique de l'Ouest à Niamey, représentant Aboubacar Awaïss

Le WWF mène différentes actions dans le bassin du Niger, notamment un appui

au processus de la « Vision partagée » et le soutien de projets pour préserver la biodiversité, *via* le programme « Action Eau », « *Économe au Nord, efficace au Sud* » pour améliorer les conditions de vie des populations. Comme, par exemple, la campagne de mobilisation de fonds avec les magasins Champion qui a permis de financer 4 micro-projets dans le bassin au niveau du Niger et du Burkina-Faso. Notre zone d'intervention se situe sur l'ensemble des pays du bassin du Niger, principalement au niveau de la zone du Moyen Niger et de la Guinée, le château d'eau du fleuve Niger avec ses nombreuses forêts. Ces 2 zones abritent plusieurs sites Ramsar d'importance internationale, en raison de la richesse de leur biodiversité et de leur potentiel hydro-écologique.

Une zone humide (selon la définition Ramsar) est une étendue de marais ou de tourbières dont l'eau est courante ou stagnante, douce, saumâtre ou salée, et dont la profondeur n'excède pas 6 mètres. Le site Ramsar du Moyen Niger 1 est une zone transfrontalière (Bénin, Niger, Nigeria) d'environ 88 000 hectares et de 250 000 habitants, avec une importante activité avicole, des zones humides, des zones de pâturages arides, des zones inondables utilisées pour la culture du riz, des plateaux pour l'élevage, etc. Donc différents usages de l'eau, pour la pêche, l'agriculture, les transports de marchandises et de populations, les usages domestiques et industriels qui sont souvent source de pollution, comme les abattoirs ou les engrais chimiques et les pesticides utilisés dans les rizières. La région souffre également de surpâturage, d'une exploitation abusive de bois de chauffage qui favorise l'ensablement du fleuve, et d'autres fléaux comme la multiplication d'espèces envahissantes ou de déchets plastiques qui asphyxient le milieu et entraînent une baisse considérable de la diversité biologique. Ce qui augmente également les risques de maladies (onchocercose, choléra...), les catastrophes naturelles comme les inondations, les conflits entre éleveurs et pêcheurs, entrave le développement économique, et menace la sécurité alimentaire. D'où l'importance de mettre en place une gestion durable des ressources et de restaurer le milieu naturel, en luttant contre l'ensablement et les pollutions en sensibilisant les populations, en restaurant les espèces menacées, en développant l'agropisciculture, les filières durables (riz, rônier, bois d'énergie) et le tourisme, et en renforçant les capacités techniques et de

gestion des acteurs communautaires. Nous ne pourrions atteindre de bons résultats en termes de gestion durable de la ressource en eau qu'avec une bonne planification et une vision efficiente de la ressource.

Grâce à sa vision globale du lien entre la ressource en eau et environnement, la Gire peut être une composante du développement, à condition qu'elle soit bien appliquée.

Les questions soulevées

Jean-François Donzier (OIEau)

On semble effectivement sur la bonne voie dans le bassin du Niger qui ne peut être géré au coup par coup. Ces 9 pays sont solidaires car ils dépendent tous du même fleuve. Mais le processus a été long et laborieux. La réforme qui se met en place est en fait toute récente, et on n'est véritablement entré que depuis 4 ans dans ce processus qui donne autorité à l'ABN. Ce sera long, mais nous sommes dans la bonne voie, et c'est tout à fait essentiel. Il faut poursuivre comme ça, ce qui suppose une volonté politique forte et un certain transfert de pouvoir des États membres à l'ABN pour construire une politique collective dont chacun sera finalement bénéficiaire. Nous n'en sommes malheureusement qu'au début.

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Le bassin ne fera pas l'objet de coopération privilégiée entre collectivités. C'est à l'échelle de la France ou de la Communauté européenne que sont, par exemple, appuyés les projets du bassin du Niger. Aujourd'hui, ce qui peut nous intéresser, c'est donc la répercussion et la

traduction de la Gire au niveau des pays. Ensuite, si la Gire se fait au niveau des pays, quels sont ses liens avec le niveau local et les collectivités, puisque c'est généralement à ce niveau-là que les Organisations non gouvernementales agissent ? Autrement dit, comment se traduisent les approches de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle locale, au niveau des collectivités et des régions ?

Film : « Niger : source de vie »

Les barrages

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Le film « *Le Niger, source de vie* » exprime à la fois des réalités et des doutes, car mobiliser l'eau grâce à des barrages bien faits et qui prennent en compte les problématiques qui se posent est absolument nécessaire pour résoudre les problèmes en Afrique. Ils permettent notamment de retenir une quantité d'eau qui serait perdue sans.

Ahmed Belkheiri (directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Sebou)

Le climat et l'hydrologie de nombreux bassins africains se caractérisent par l'irrégularité. D'où la nécessité de réguler les cours d'eau grâce à la construction de barrages réservoirs. L'agriculture, qui consomme plus de 90% des besoins en eau, a notamment besoin d'une offre régulière. Les problèmes évoqués dans le film ne sont évidemment pas spécifiques au bassin du Niger. Mais quand on compare le nombre de barrages construits en Afrique à ceux du Japon, des États-Unis ou d'Europe, c'est parfois cent fois plus. Et pourtant,



Ahmed Belkheiri (directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Sebou).

les problèmes n'y sont pas les mêmes. Le problème n'est donc pas celui des barrages, mais beaucoup plus de la gestion de la ressource et de la protection de l'environnement qui ont très peu été prises en compte lors des constructions dans les années 70-80.

Quelles priorités ?

Bertrand Charrier (Green Cross International)

Dans une situation de gestion de la ressource qui devient de plus en plus rare, est-on capable de mettre la priorité sur certains usages et, par exemple, d'édicter le droit fondamental à l'eau potable comme la priorité n°1 de cette gestion intégrée ?

Francis Bougaïré (Grand témoin)

La Gire est une approche qui permet de mettre en œuvre des synergies et de définir des priorités en fonction du potentiel. C'est donc la seule qui puisse permettre de définir des priorités dans la paix, la concertation et la compréhension.



Niger

Robert Dessouassi (Observatoire du bassin du Niger)

Oui, la Gire est capable de définir des priorités et de dire il nous faut d'abord cela. C'est ce qui s'est passé au niveau du bassin du Niger où nous avons choisi 3 grands domaines : le développement des infrastructures socio-économiques, la protection des écosystèmes, et la création d'un Observatoire du bassin du Niger.

La protection de l'environnement

Bertrand Charrier (Green Cross International)

La question qui se pose est celle de l'adaptation aux changements climatiques et aux modifications de l'environnement. La Gire intègre-t-elle suffisamment les questions environnementales et la

promotion des écosystèmes ? Est-elle capable de s'adapter ?

Francis Bougaïré (Grand témoin)

La Gire est la première approche qui pose la question environnementale dans le cadre de la gestion de l'eau. Donc oui, la Gire prend ces questions en considération.

Jean-François Donzier (OIEau)

Il faut absolument considérer l'environnement comme une composante essentielle du dispositif d'ensemble. Plus ça va aller, plus les problèmes vont être graves parce que la consommation va augmenter, une consommation qui gaspille à tout va, y compris dans des zones où il n'y a pas d'eau. Ce qui nous renvoie à un autre problème : la gestion de la demande de façon rationnelle.

L'irrigation est la première consommatrice d'eau, mais elle n'est rationnelle nulle part, et on n'en parle pas dans les grands forums internationaux. Il va bien falloir qu'on s'attaque au problème de l'interface entre l'eau et la nourriture. Il faut changer les pratiques et mettre en place une politique de l'eau et de la nourriture qui soit cohérente.

L'environnement et l'écosystème font partie d'un tout. Dans les années 70, on ne parlait pas des écosystèmes. Il faut être capable de corriger les erreurs et aujourd'hui, personne ne peut plus gérer l'eau sans tenir compte des écosystèmes et de leur rôle (d'éponge, d'autoépuration, de préservation contre les inondations, de recyclage de l'eau en période sèche, ou dans la production piscicole).

Il faut inventer des techniques d'ingénieurs qui sachent travailler avec l'environnement. Parler d'eau comme dans les forums mondiaux est une chose, en faire une priorité dans les gouvernements en est une autre.

Damien Descoings Chargé de mission Coopération Région Picardie

On a vu dans le film que certaines zones étaient autrefois alimentées par les crues et que les zones de frai diminuent. La Gire intègre-t-elle une approche de dynamique fluviale, notamment l'étude des interactions amont/aval en matière de transport sédimentaire, qui constitue une ressource aussi importante que la ressource en eau dans la productivité animale et végétale d'un lit majeur ?

Robert Dessouassi (Observatoire du bassin du Niger)

Oui, la Gire est un tout. Pour le bassin du Niger, nous avons par exemple intégré une

composante ensablement et changement de lit. Des villages entiers ont été engloutis par le sable, et notre approche en tient compte à travers différents mécanismes. Des barrages vont être réalisés, les études d'impact environnemental et socioéconomiques sont en cours.

Ahmed Belkheiri (directeur de l'Agence du bassin hydraulique de Sebou)

Dans le bassin de Sebou, la protection de l'environnement est désormais considérée comme un usage, au même titre que le besoin d'irrigation, le besoin d'eau potable, etc.

La formation



Gérard Sournia Chargé de mission Affaires internationales (CRIF).

Gérard Sournia Chargé de mission Affaires internationales (CRIF)

Si la gestion doit être partagée entre États, collectivités, et intervenants, la montée en puissance des collectivités territoriales dans les pays du Sud va poser la question du fonctionnement et de la gestion des systèmes. Et avec elle, le problème de la formation qui, elle aussi, devrait être partagée. Ne serait-il pas pertinent que les bailleurs de fonds qui investissent dans les pays du Sud sur ces questions vitales le fassent également dans des écoles régionales qui forment ces

futurs gestionnaires pour les États et les collectivités ?

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Il existe un Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement et à Ouagadougou, une École régionale africaine de formation dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'environnement et de l'énergie. Un cadre privilégié de formation de capacités pour tous les États et les collectivités africains.

Jean-François Donzier (OIEau)

Le problème est beaucoup plus global que la seule formation de cadres, qui commencent à être assez bien formés, même si on en manque encore actuellement. On ne gère pas l'eau avec une poignée de cadres supérieurs, mais avec une pyramide de compétences (des techniciens, des employés des services des eaux, etc.) et là, l'effectif à former est tel qu'il faudrait des réseaux de centres de formation locaux, ne serait-ce que pour les problèmes de langue. Il faut aller beaucoup plus loin et assurer le lien avec l'éducation de la population, des consommateurs d'eau, des irrigants... Il faut faire changer les pratiques, et on manque à l'évidence des outils et des infrastructures nécessaires pour le faire.



Niger

IV / La protection de la ressource au Maroc

Ahmed Belkheiri, directeur de l'Agence du bassin hydraulique du Sebou

Le Sebou est le bassin le plus important du Maroc en termes de ressource en eau et d'activité économique (huileries, tanneries, papeteries...). D'une superficie de 40 000 km² (20% de celle du Maroc), il abrite 48 municipalités et 242 communes rurales, une surface agricole utile de 1 750 000 ha et près de 360 000 ha de surface irriguée. La pluviométrie y est en moyenne de 600 ml/an, soit un potentiel hydrique de 5,5 milliards de m³ (30% du potentiel national), et l'infrastructure hydraulique essentiellement constituée de 10 grands barrages (44 de taille moyenne) et de 4 centrales hydrauliques. Le potentiel mobilisable des eaux souterraines s'élève, quant à lui, à 1 milliard de m³, des nappes qui sont malheureusement surexploitées.

De multiples contraintes

Les contraintes au développement relèvent essentiellement de l'irrégularité spatio-temporelle des ressources en eau, le potentiel moyen ayant, par exemple, chuté de 30% depuis 1972 sur l'ensemble du bassin. On note également une surexploitation de la nappe (liée au développement de l'agriculture et d'autres activités), qui entraîne une baisse d'environ 2 mètres par an depuis 30 ans, mais aussi l'assèchement de nombreuses

sources (donc un surcoût de pompage), l'envasement des barrages avec une perte d'environ 20 millions de m³/an, ou encore les conditions climatiques, en particulier les sécheresses prolongées ou les inondations qui sévissent depuis plusieurs années. Mais problème n°1 reste celui de la pollution liée aux rejets d'eaux usées domestiques et industrielles (dont 86% sont déversées dans les cours d'eau ou dans la mer), à l'utilisation de nitrates pour l'agriculture ou aux décharges publiques, la ville de Fès (1 million d'habitants) totalisant à elle seule 40% de la pollution du bassin. Avec des répercussions qui touchent aussi bien les eaux de surface que les eaux souterraines. 53% des points d'eau sont désormais de mauvaise ou de très mauvaise qualité.

Diminuer les pollutions

C'est pour faire face à tous ces problèmes que nous avons lancé, en 2005, un Projet intégré de développement durable du bassin du Sebou associant l'ensemble des services concernés et des usagers autour de plusieurs objectifs prioritaires, en particulier diminuer les pollutions de 60% d'ici 2010 (80% en 2015) et économiser la ressource. Le projet comporte différentes actions, comme des lâchers d'eau pour améliorer la qualité des cours d'eau (plus de 100 millions de m³ lâchés depuis début 2007), et l'aménagement des décharges

publiques (notamment à Fès).

Le gouvernement a, par ailleurs, lancé un programme national d'assainissement et d'épuration d'un montant de près de 4 milliards d'euros, concernant 62 centres pour le bassin du Sebou. 19 opérations sont d'ores et déjà engagées sur la ville de Fès. Étant le plus pollué, le bassin bénéficie de la priorité du programme, avec un coût estimé à environ 5 milliards d'euros pour l'ensemble des opérations.

Mais il faudra au préalable réaliser tout ce qui concerne la dépollution industrielle, d'abord à Fès (pour un montant total de 5 millions d'euros), puis dans d'autres villes du bassin.

Si on ne peut interdire aux agriculteurs de recourir aux engrais chimiques pour améliorer leur production, leur utilisation devra, par ailleurs, être rationalisée. D'autres actions sont également programmées, comme l'aménagement des décharges publiques dans 7 villes principales.

Les apports de la coopération décentralisée

Amar Abbou, premier vice-président de la municipalité de Figuig

Je vais vous parler de l'expérience de la ville de Figuig avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Située à la frontière algérienne, Figuig permet d'évoquer la gestion intégrée d'une nappe souterraine entre 2 pays, le Maroc et l'Algérie. La municipalité bénéficie de 22 sources dont le débit total s'élève actuellement à 170 litres/seconde (contre 230 il y a 15 ans), et de 135 puits (175 litres/seconde de débit total), dont la majorité sont confrontés au

problème de la salinité et de la mauvaise qualité de l'eau. 94% de la ressource est utilisée pour l'irrigation, et 6% pour l'adduction en eau potable.

L'approche retenue est la participation, en suscitant l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs. Comme, par exemple, dans le domaine de l'eau, l'intégration de tous les intervenants au niveau local.

En ce qui concerne les priorités, il a fallu faire des choix, notamment en matière de gestion (directe ou déléguée, publique ou privée ?), mais aussi des études nécessaires, tant dans le domaine de l'eau potable que celui de l'assainissement. Tout un travail mené en collaboration avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Chaque action mise en place est suivie d'un rapport d'évaluation et d'une rencontre entre les différents partenaires. Les priorités fixées portent à la fois sur :

- l'amélioration de la qualité de l'eau potable ;
 - la réutilisation des eaux usées ;
 - la protection des écosystèmes, de la faune et de la flore ;
 - la quantité (approvisionnement et dimensionnement des infrastructures) ;
 - l'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement pour la population, avec une articulation et une coordination de toutes les activités (y compris touristiques, qui suscitent différents problèmes dans la région orientale) ;
 - et enfin la sécurité face aux risques naturels (sécheresses, inondations) et aux pollutions.
- Objectif : assurer la survie et le développement durable de l'oasis, ce qui implique de définir un schéma de développement, de maîtriser la ressource en eau, et de responsabiliser les habitants.

Quels sont les apports de la coopération décentralisée dans le cadre de la Gire ? Tout d'abord, les débats et les discussions qui aident à se poser les bonnes questions sur un projet concret, par exemple quel service choisir (public ou privé). Une aide à la réflexion sur les différentes solutions à apporter au problème de l'eau et de l'assainissement, sur les techniques à choisir (lagunage, épuration...), et un échange d'expériences, notamment en matière de formation et d'information, de recherche des partenaires ou de moyens financiers. Que ce soit au niveau national ou international, cette coopération permet, en effet, de mobiliser d'autres financements.

Autre possibilité offerte par la coopération, celle de créer des multipartenariats avec les collectivités locales et régionales, les ONG, les Agences de l'eau, les entreprises, etc.

Le tout, avec une grande souplesse de mise en œuvre de ces partenariats et des financements, et une approche spécifique adaptée au contexte local grâce à la mobilisation des citoyens. Parmi les différents types d'appui apportés par la coopération décentralisée, on note ainsi l'identification des projets, les études techniques et de faisabilité, l'accompagnement à la mise en œuvre, les contrôles qualité, ou encore l'évaluation des projets en vue d'améliorer les pratiques. Cette coopération nous a notamment permis de dépasser de multiples contraintes comme, par exemple, pour le choix d'un système de traitement et de réutilisation des eaux usées : des contraintes environnementales, sociologiques (les gens ne croyant pas à la réutilisation des eaux usées, il faut les former et les informer), techniques, économiques, géologiques et climatiques.

Un partenariat dans lequel la coordination entre les différentes interventions (Agence de l'eau, ministère de l'Agriculture, Agence de bassin, services municipaux, etc.) est absolument nécessaire, que ce soit au niveau national ou international (coopération française, espagnole, italienne, PNUD...).

Le rôle du Conseil général de Seine-Saint-Denis

Marie-Hélène Chambrin, mission pour la coopération décentralisée et la culture de la paix, Conseil général de Seine-Saint-Denis

Le partenariat entre la ville de Figuié et le Conseil général a débuté en 2000 autour de 3 axes de travail : la participation et la citoyenneté, la santé et la prévention, et toutes les questions liées à l'environnement, l'urbanisme et le développement local, dont la lutte contre la désertification.

Différentes actions concrètes ont donc été menées, en particulier pour réduire la pression de l'agriculture sur l'eau grâce à la tensiométrie (utilisation de sondes pour mesurer l'humidité du sol) ou pour pouvoir la réutiliser grâce aux bassins de lagunage. En matière d'éducation à l'environnement, des groupes d'intervention ont, par ailleurs, été créés dans les écoles en liaison avec les associations locales, aux côtés d'autres actions comme planter de nouvelles espèces végétales, aider les porteurs de projets et le lancement de filières de commerce équitable dans le domaine économique, ou encore développer les services publics (santé, transports...). Nous nous sommes surtout appuyés sur les savoir-faire existant dans les

2 collectivités locales, en cherchant ensemble à mobiliser d'autres partenaires et d'autres financements, avec une très forte participation des habitants de Figuié (dont certains participent aux chantiers). Outre la municipalité de Figuié et le Conseil général de Seine-Saint-Denis, on compte ainsi désormais parmi les partenaires financiers le Siaap grâce à la loi Oudin-Santini, la ville de Tremblay-en-France, le Conseil provincial et le Conseil régional de l'Orientale, et le PAD Maroc. Des discussions sont par ailleurs en cours avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN).

Les questions soulevées Les enseignements à tirer

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Nous avons des enseignements à tirer de cette expérience marocaine où tous les principes de la Gire semblent

effectivement mis en œuvre dans l'ossature institutionnelle : le Maroc dispose d'Agences de l'eau, de plans d'aménagements avec des actions concrètes, et les municipalités se préoccupent du problème de l'eau. Un bon exemple et une première grande différence avec des pays situés plus au Sud. Le Burkina essaye de suivre cet exemple, notamment avec la mise en place d'Agences de l'eau et de plans de développement communaux en matière d'eau et d'assainissement.

Jacques Bories Directeur Agence de l'eau Seine Normandie

Parmi les conditions nécessaires pour réussir la Gire, il ne faut pas oublier 3 choses :

– s'inspirer, dans les échanges Nord/Sud, des bons concepts comme ceux de l'approche par bassin versant ou des maîtrises technologiques ;



(de gauche à droite) Pierre-Frédéric Teniere-Buchot, Vice-Président de pS-Eau; Jacques Bories Directeur Agence de l'eau Seine Normandie; Irène Alméras, directrice de la Fondation Ensemble; Magalie Vergnet, directrice du cabinet de Myriam Constantin, adjointe au Maire de Paris, en charge de l'eau et de l'assainissement.



– savoir aussi s’inspirer et rénover les savoirs traditionnels comme les réglementations mises en place il y a des siècles par les Peulhs et les pêcheurs Bozo pour préserver la ressource dans le bassin du Niger ;

– et enfin tirer les leçons de nos propres turpitudes. Nous n’avons, par exemple, pas su conserver les ours dans les Pyrénées ou les poissons migrateurs dans nos rivières, nos eaux sont contaminées par les nitrates et les pesticides, et nous allons mettre des décennies à nous en remettre. Quant au taux moyen de perte en eau dans les bassins, il atteint 20% dans le bassin Seine-Normandie, 50% dans certaines de ses villes.

Pour réussir la Gire, il faut aussi savoir faire de tels bilans, et tirer les bons enseignements des erreurs que nous commettons.

Quelle réglementation ?

Oumaou Makana, Chargé de mission coopération Niger

Quels sont les normes et les codes à utiliser ? L’eau appartient-elle à tout le monde ou l’eau est-elle une marchandise ? Certains codes sont difficiles à appliquer et posent plus de problèmes qu’ils n’en résolvent.

Amar Abbou (Figuig)

Le Maroc dispose de la loi 10-95 qui a créé les bassins et les structures, comme le Conseil suprême de l’eau ou les conseils régionaux, qui tentent d’intégrer tous les usagers et les associations d’irrigation. Afin de faire face à la surexploitation de la nappe souterraine, un décret relatif à la gestion intégrée de la

Maroc

ressource au sein des bassins adopté le 20 septembre dernier vient, en outre, d’instaurer des demandes d’autorisation préalable pour toute utilisation des eaux souterraines.

À l’image de Figuig, chaque municipalité disposait, par ailleurs, de codes coutumiers pour la gestion locale de la ressource en eau qui ont peu à peu disparu. Et, tout en appliquant les codes et les lois qui gèrent les Agences de bassin ou l’eau au niveau national, on s’aperçoit aujourd’hui que nous sommes obligés de revenir à ces pratiques anciennes.

Ahmed Belkheiri (Agence de bassin Sebou)

Ces lois permettent notamment d’impliquer les usagers dans la gestion de l’eau, ce qui est très important. Car pour pouvoir appliquer les principes « pollueur/payeur », « préleveur/payeur », il est indispensable de leur montrer l’intérêt de protéger la ressource et d’en faire bon usage.

Si les grands principes sont définis par la loi, au niveau local, la répartition entre les différents usagers fait appel aux pratiques traditionnelles, avec de très bons résultats.

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Si la plupart des pays élaborent actuellement des lois relatives à la gestion de l’eau, il faut désormais assurer les conditions de leur application. Et c’est là que se situe le vrai problème : mettre en œuvre l’ensemble des procédures, former les compétences, les corps de contrôle, etc.

Les enjeux climatiques

Anne Chetaille (GRET)

Dans certains pays, en particulier les moins avancés, il existe des programmes nationaux d’adaptation aux changements

climatiques. Comment sont-ils coordonnés avec la gestion de l’eau ? Dans quelle mesure les actions de coopération décentralisée prennent-elles en compte les enjeux climatiques ?

Marie-Hélène Chambrin (mission pour la coopération décentralisée et la culture de la paix, Conseil général de Seine-Saint-Denis)

Chaque collectivité est libre d’élaborer sa propre politique. Le travail et la réflexion que nous menons avec la municipalité avec Figuig sur la construction des bassins de lagunage ont pris en compte la désertification et le contexte local. Nous avons donc, de fait, tenu compte de la réalité locale et de l’évolution du climat, marquée par des étés de plus en plus chauds, des hivers extrêmement rigoureux, des périodes de sécheresse et, depuis cette année, par de grandes inondations.

Ahmed Belkheiri (Agence de bassin Sebou)

L’intégration des changements climatiques est vraiment la grande question pour les décideurs de nombreux pays. On ne peut, par exemple, ignorer la diminution de la ressource observée depuis les années 70 qu’on intègre donc à plusieurs niveaux, en particulier dans les simulations à 20 ou 30 ans du fonctionnement de notre bassin hydraulique. Des simulations basées sur la réalité proche, plutôt que sur des bonnes années et une hydraulité qui ne se reproduiront peut-être jamais.

En ce qui concerne l’utilisation de l’eau, on ne peut, par ailleurs, envisager l’irrigation dans 30 ans sans convertir le mode gravitaire (actuellement majoritaire) en mode « économe d’eau », comme le suggère notre programme national.

Concertation et information

Mamadou Diarra (GRDR)

La concertation locale est extrêmement importante, mais elle a un coût. Quelles sont les alternatives de financement de cette concertation locale ?

Par ailleurs, toutes les actions sont concentrées sur le fleuve Niger, pas sur ses multiples bras où la gestion de la ressource n'est donc pas du tout maîtrisée. Pourquoi avoir choisi un telle approche ?

Robert Dessouassi (Observatoire du bassin du Niger)

Je ne pense pas que les petits sous-bassins soient ignorés dans l'expérience en cours au sein de l'ABN. L'ensemble du bassin a été découpé en 11 zones de développement, et les priorités de chacune de ces zones ont été exprimées et prises en compte pour établir notre plan de développement durable et le programme d'investissements, tant au niveau local que national. C'est aussi pour cela que nous activons l'implication de la société civile, qui doit savoir tout ce que nous faisons.

Amar Abbou (Figuig)

En matière de concertation et de participation, toutes les ONG, les utilisateurs et les intervenants de la région étaient présents au forum international que nous avons organisé sur la Gire il y a quelques jours. Mais le premier problème reste l'information : la majorité de gens ignore, par exemple, l'existence d'un programme national d'économie d'eau au Maroc. Quels sont les choix et les services ? Faut-il déléguer l'eau potable à l'Office national de l'eau potable (ONEP) ou rester en gestion locale ? Ces questions ont également fait l'objet d'une concertation locale.

En 2010, il devrait y avoir 10 millions de touristes au Maroc. Est-ce une bonne chose ? Beaucoup d'oasis ont déjà disparu à cause du surpompage, alors quels choix fait-on ? Tel sera l'objet de notre prochaine concertation.

Francis Bougaïré (Grand témoin)

La Gire permet de mettre en œuvre une bonne gouvernance et la durabilité sur les questions de l'eau. Mais les problèmes sont infinis et divers, et sans l'adoption politique et institutionnelle de cette approche au niveau local, régional, national ou transfrontalier, on ne pourra rien faire de bon.

De même, si la coopération Nord/Sud est importante, la coopération Sud/Sud l'est tout autant pour arriver à une gestion durable et efficace.

Film « Thiangol Mangol »

V / Gouvernance et appui local à Madagascar



Danielle Petit-Vu, chargée de mission Madagascar, Conseil régional d'Île-de-France
Christophe Pateron, Burgéap.

Christophe Pateron, Burgéap

Je voudrais tout d'abord excuser Philippe Prud'homme, le directeur adjoint de l'Eau pour la Communauté d'agglomération du Grand Lyon qui devait faire cette présentation.

Il s'agit d'un projet d'amélioration de la Gire dans la Haute-Matsiatra, une des 22 régions de Madagascar, qui dispose d'un code de l'eau largement inspiré de la réglementation française.

Une législation adaptée, mais dont la mise en place se heurte au manque d'outils pour l'appliquer.

Ayant pour capitale Fianarantsoa, la Haute-Matsiatra connaît des problèmes récurrents

d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

La communauté d'agglomération du Grand Lyon y a lancé, en décembre 2004, un projet pilote qui a, par la suite, obtenu un financement de la « Facilité Eau » de la Commission européenne. Un partenariat portant sur 3 ans (juillet 2006-juillet 2009) et associant le Grand Lyon, la région de la Haute-Matsiatra et le bureau d'études

Burgéap, pour un montant total d'1,2 million d'euros financé à 75% par la Communauté européenne.

Destiné à soutenir la mise en place du code de l'eau et à améliorer la gestion de l'eau potable et l'assainissement, ce projet comprend 3 volets :

- gestion intégrée de la ressource (programmes techniques, bilan des ressources et des besoins) ;
- renforcement des capacités des acteurs de l'eau (appui institutionnel, échange d'expériences, formation, aide au montage de projet) ;
- et création de pôles de compétences, notamment *via* la collaboration entre l'université de Lyon I et celle de Fianarantsoa.

Les principaux bénéficiaires sont la population et les utilisateurs du bassin versant et des communes (3 rurales et 3 urbaines) pilotes choisis par la région, l'objectif étant à terme de développer un système de gestion intégrée reproductible à l'ensemble de la Haute-Matsiatra, puis à d'autres régions malgaches.

Il s'agissait principalement d'établir un schéma directeur de gestion intégrée de la ressource (identifier la ressource disponible et les principaux usages domestiques, agricoles et industriels) et d'aide à la décision (appui institutionnel, organisation des comités de gestion, intégration des acteurs politiques, locaux et communautaires, formation...). Burgéap s'est notamment chargé du diagnostic des ressources de la commune urbaine de Fianarantsoa, et la direction de l'Eau du Grand Lyon de celui du traitement de l'eau et des réseaux, avec un appui à la définition des programmes d'investissements (hiérarchiser les priorités) et au suivi des travaux.

Les premières étapes du projet ont été la mise en place d'un comité de bassin à l'échelle de la région, le pré diagnostic du bassin versant pilote, et le choix des communes rurales et urbaines. Les prochaines seront le diagnostic approfondi de chacun des sites pilotes, et l'organisation de conférences afin d'informer les gens et de pouvoir reproduire cette expérience. L'objectif est donc à la fois d'arriver à une gestion rationnelle et un meilleur usage de l'eau, mais aussi d'identifier les besoins et les priorités, d'élaborer les outils de planification régionale des aménagements et des investissements nécessaires, et de renforcer les capacités humaines.

Le rôle de la région Île-de-France

Danielle Petit-Vu, chargée de mission Madagascar, Conseil régional d'Île-de-France

La coopération dans le domaine de l'eau entre la région Île-de-France et Madagascar remonte à l'an 2000 avec l'installation de bornes-fontaines pour faire face à une épidémie de choléra. Ce programme a depuis été réorienté avec la mise en place d'un « plan vert, plan bleu », un outil de développement urbain et solidaire, et d'accompagnement au développement de nouvelles zones urbaines.

À la demande de la commune d'Antanarivo, nous œuvrons ainsi au développement du marais Massay qui impliquait, dans un premier temps, de travailler à la dépollution de ce bassin de rétention d'environ 80 cm de profondeur. Nous avons donc sollicité l'ONG East pour travailler en amont sur l'analyse physico-chimique de l'eau, la dépollution du marais, mais aussi la santé et l'hygiène. Outre différentes études, ce « plan vert » comprend également des actions d'aménagement, la création d'un pôle artisanal, ainsi qu'un volet sociosanitaire et écotourisme. Introduite dès le départ dans notre action, East est devenue notre maître d'œuvre pour 3 ans, ce qui lui permet, sur place, d'être « labellisée » Région Île-de-France. Un grand avantage pour le dialogue et les discussions avec la commune urbaine d'Antanarivo. L'aménagement du pourtour du marais Massay vient d'être voté, avec des cofinancements de l'AFD, de l'Organisation mondiale du tourisme et de la FAO. Ce programme comprend, par ailleurs, le traitement sociosanitaire des écoles qui se

voient décerner le label « plan vert » sur 5 critères : la réhabilitation du bâti de l'école, la construction d'un bâti pour la cantine, la réhabilitation des toilettes, la plantation de potagers pour alimenter les cantines, et la formation à l'hygiène et à la santé. 4 écoles sur les 15 que compte le projet ont d'ores et déjà été labellisées. Un projet qui coûte très peu cher (5 à 6 000 € par école). Afin d'avoir en permanence sur place des personnes qui expliquent et forment dans ces différents domaines, nous sommes enfin en train de préparer la mise en place d'un Institut de coopération Région IdF/ Antanarivo dont la création sera proposée aux élus le 24 janvier prochain.

L'éducation sanitaire des populations

Loïc Monjour, Président de l'ONG Eau, agriculture et santé en milieu tropical (East)

Ce qui nous intéresse, c'est l'eau potable. Car si fournir de l'eau, c'est bien, encore faut-il qu'elle soit potable. Or l'eau potable, ça se respecte, ça se protège et ça se paye. Mais si l'éducation sanitaire est essentielle, cette sensibilisation peut varier en fonction des cultures, des traditions, de l'imaginaire... Il faut donc intégrer le milieu traditionnel et culturel pour que la sensibilisation soit efficace. Au niveau des professionnels, il n'existe, par ailleurs, aucun livret d'éducation sanitaire sur la prévention des pollutions toxiques de l'eau, des lacs, ou sur la prévention des pollutions par les pesticides. Il y a donc un gros effort à faire, et c'est ce que nous tentons de faire à Madagascar.

Madagascar



Un volet d'autant plus important que tout cela est très long : on estime, par exemple, qu'il faut un an pour changer les comportements et les habitudes des habitants. Dans cette optique, l'adoption d'un code d'hygiène locale peut contraindre la population à plus de respect de l'environnement.

S'il ne peut y avoir d'eau de qualité sans éducation sanitaire des populations, il n'y a pas non plus d'eau salubre sans équipements sanitaires. Or, le traitement des eaux usées pose des problèmes complexes : les financements sont médiocres, et des quartiers entiers restent de véritables cloaques où se succèdent les épidémies de choléra. Il faut donc mettre en œuvre des programmes de recherche pour tenter de parer au danger que représentent ces eaux résiduelles qui renferment des bactéries, des métaux lourds et autres toxiques. C'est également ce que nous tentons de faire dans le cadre du « plan vert » mené à Antanarivo.

Mais on ne peut pas non plus consommer une eau de qualité sans avoir construit des points d'eau modernes. Les puits ouverts étant des réserves de parasites, virus et autres microbes, il faut donc privilégier l'usage de puits fermés placés sous la responsabilité d'agents d'hygiène locaux, les forages et les bornes-fontaines. Enfin, dernier problème : pouvoir analyser et contrôler cette eau potable. Le « plan vert » comporte ainsi la mise en place de laboratoires chargés d'analyser et d'améliorer régulièrement la qualité bactériologique de l'eau d'Antanarivo. Une ville où, même si la majorité des habitants bénéficie d'une eau saine, cette dernière est polluée lors du transport, faute

d'éducation, de sensibilisation, et surtout d'information sanitaire de la population.

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Il ne faut jamais parler d'approvisionnement en eau potable sans évoquer l'assainissement y afférent.

En Afrique, les conditions de réinfection des sources d'eau destinée à la consommation humaine sont permanentes. Au Burkina, seul 1% de la population bénéficie d'assainissement. Or, on ne réduira pas la pauvreté sans conditions d'assainissement idoines.

Un domaine dont le financement reste trop faiblement pris en compte dans les actions de coopération. Et pourtant, les eaux sales, les gènes pathogènes ou les moustiques affectent quotidiennement la vie des gens. L'accès à l'assainissement est le frère jumeau de l'accès à l'eau potable. Mais à quoi sont finalement adossés ces projets ? À des plans d'action nationaux, des plans de développement communaux ? Comment s'insèrent-ils dans un processus de développement durable ? La Gire doit aussi permettre aux actions et financements ponctuels de s'insérer dans un cadre maîtrisé de développement.

VI / Table ronde : quels outils financiers ?

La Commission européenne

Monique Le Génissel, « Facilité Eau », Commission européenne

Je me suis livrée à un rapide calcul qui montre que dans le domaine de la gouvernance de l'eau, la Commission européenne a engagé environ 120 millions d'euros ces 4 dernières années, grâce à différents outils. Le plus important est la « Facilité Eau », qui a permis de financer 175 projets pour un montant total de 500 millions €, sur 3 composantes :

- la gouvernance de l'eau (projets allant jusqu'à 5 millions, financés à 75% par la Facilité) ;
- les infrastructures (des projets allant jusqu'à 20 millions, financés à 50%) ;
- et les initiatives de la société civile et des acteurs de la coopération décentralisée (projets allant jusqu'à 5 millions financés à 75%).

Les projets de gouvernance ont rassemblé environ 20% des appels à propositions.

Parmi les autres initiatives de la Commission, la première, qui remonte à 4 ans, a été de financer la Gire sur 5 bassins choisis par les ministres africains de l'Eau. Un projet qui a mis longtemps à se mettre en route.

Nous poursuivons également un programme de 10 millions destiné à soutenir les partenariats Union européenne/ Union africaine sur les infrastructures,

dont 3 millions d'euros pour l'ABN et 5 millions pour la Facilité africaine de l'Eau qui, nous l'espérons, seront consacrés à la gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières.

20 millions ont, par ailleurs, été directement versés à la Facilité africaine pour des actions allant dans le même sens que celles de la Facilité européenne, et 2,6 millions au conseil des ministres de l'Eau pour renforcer leurs structures.

La Commission réfléchit actuellement au versement de 4 millions pour créer un « groupe Eau » au sein de l'Union africaine afin de sensibiliser les acteurs africains et de faire face au manque de coordination entre l'Union africaine et les ministres de l'Eau.

Enfin, la Commission mène également différents programmes en Amérique latine et en Asie.

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Cet argent est-il vraiment sorti des caisses de l'Union européenne ? S'il faut se féliciter de la mise en place de ces différents instruments, en particulier des financements offerts par la « Facilité Eau », il faudrait aussi que l'Union européenne évolue et ne mette pas 4 ou 5 ans à mettre en œuvre ses promesses financières. La question des procédures est primordiale : on peut mourir avant que l'aide n'arrive.



Madagascar

Monique Le Génissel (Union Européenne)

C'est vrai que notre projet sur les 5 bassins versants a mis très longtemps à se mettre en place, mais je ne suis pas d'accord pour la « Facilité Eau ». Pour Madagascar, il s'est, par exemple, écoulé 1 an et 4 mois entre le moment où le projet a été sélectionné et le moment où il a été signé. De toutes façons, tout doit être signé avant le 31/12/07, date butoir du 9^e FED.

En ce qui concerne les résultats des appels à proposition, nous tablons d'ici 5 ans sur 20 millions de personnes supplémentaires ayant un accès durable à l'eau potable, 10 millions à l'assainissement, et 7 millions à une éducation à l'hygiène de base. Une goutte d'eau, mais une petite participation de la Commission européenne aux Objectifs du millénaire pour le développement. Je voulais également préciser que s'il

y avait un autre appel à propositions lancé par la Commission, il encouragerait fortement le rôle des collectivités locales et les partenariats, notamment en s'appuyant sur les jumelages.

Le ministère des Affaires étrangères

Jean-Luc François, direction des Politiques de développement, sous-direction des Politiques sectorielles et des Objectifs du millénaire pour le développement

Ceux qui tiennent les cordons de la bourse ne sont pas les hauts fonctionnaires ni les politiques, mais l'opinion publique. En France, il y a donc un besoin réel d'explication sur ce que sont les OMD. Le rôle du ministère des Affaires étrangères (MAE) n'est pas de financer directement des actions, mais de s'assurer que la Commission européenne fait son travail. La France vient, par exemple, de demander que, malgré les critiques, la « Facilité Eau » soit reconduite dans le 10^e Fonds européen de développement (FED) afin d'être plus accessible aux ONG et aux collectivités locales du Nord et du Sud dans des partenariats.

Le MAE a également fortement contribué (pour 12 millions d'euros) à la Facilité africaine de l'Eau, placée sous la responsabilité de la Banque africaine de développement (BAD).

L'Agence française de développement (AFD) est l'opérateur pivot de nos opérations au niveau des pays, et sur un certain nombre de dynamiques régionales de coopération comme les Agences de bassin.

Le MAE dispose également de 2 guichets

dédiés aux organisations de solidarité internationale : la Mission d'appui à l'action internationale des ONG (MAAIONG) qui vient de lancer un appel à initiatives concernant l'eau pour un montant total de 6 millions d'euros ; et la Délégation à l'action extérieure des collectivités locales.

Globalement il y a 3 ans, la France engageait environ 200 millions d'euros/an sur l'eau *via* des actions bilatérales et des contributions, au Fonds européen de développement, à la Banque mondiale ou à la Banque africaine de développement. Mais même si ces fonds ont progressé, l'engagement pris à l'époque de doubler cette somme en 5-6 ans ne sera pas atteint. Et nous aurons d'autant plus de mal à le faire que l'opinion française ne sera pas concentrée et mobilisée sur cet objectif. Je voudrais, par ailleurs, distinguer la gestion intégrée comme celle de Madagascar, qui est vraiment un continuum entre accès à l'eau/hygiène/et assainissement, et la gestion intégrée des eaux transfrontalières. En effet, le contexte mondial va exacerber les tensions sur les ressources naturelles, – dont la ressource en eau – et sur ces biens publics régionaux déjà fortement soumis à la pression de la demande et d'événements extérieurs. Le ministre éthiopien des Affaires étrangères me rappelait récemment que le principal problème rencontré dans la gestion et les aménagements du Nil était avant tout un problème d'incompréhension entre les gens, en particulier au niveau des Parlements.

Comment faire le lien entre ces 2 extrêmes, la gestion locale et la gestion transfrontalière ? Les collectivités locales ont-elles un rôle à jouer dans cette question très difficile de la gestion transfrontalière ?

L'Agence française de développement (AFD)



Martin Parents (AFD)

Martin Parent, division « Eau et assainissement »

Les seuls mécanismes durables de financement de la Gire ne sont pas ceux de l'Aide publique au développement (APD), mais bien ceux issus des principes tels que « utilisateurs/payeurs » ou « pollueurs/payeurs ». Ils nécessitent une importante implication politique et sont seuls garants d'investissements pertinents et appropriés. L'APD n'est donc pas la solution, même si elle joue un rôle moteur primordial. Que signifie financer la Gire ?

– Tout d'abord, l'appui à la mise en place d'institutions de gestion participative de la ressource en eau (type agence de l'eau) dont le financement doit être partiellement pris en charge par des contributions volontaires, des États membres pour les eaux transfrontalières, ou des gouvernements pour les structures

nationales, ainsi que des subventions de l'Aide publique au développement.

– Ensuite, tous les systèmes d'information (connaissance de la ressource, modèles de simulation, observatoires, ...) indispensables à la concertation et à l'arbitrage entre usages. Ils coûtent très cher et nécessitent un engagement sur la durée. Difficile à financer par les pays en développement, ils peuvent faire l'objet de subventions de l'Aide publique au développement. L'AFD est très présente sur ce créneau.

– La participation/consultation du public est, pour sa part, complexe à financer (coût et durée importants). Dans le cadre par exemple de l'appui à la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'AFD va financer sur les 2 prochaines années une consultation du public sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin à hauteur de 2 millions d'euros. Ce type d'action peut lui aussi faire l'objet de subventions comme cela a, par exemple, été le cas pour le bassin du Niger.

– Enfin, la formation est également très importante et doit faire l'objet de l'attention des acteurs nationaux et de l'Aide publique au développement.

Il faut ensuite financer les investissements décidés à l'échelle du bassin (barrages, adductions d'eau, préservation de la ressource, etc.) qui peuvent faire l'objet de subventions ou de prêts du secteur public ou privé. Les modalités de financement dépendent alors de ce qui doit être financé. Les volumes financiers en jeu étant parfois élevés, les plans de financement impliquent plusieurs bailleurs de fonds. Financer la Gire, c'est donc aussi réussir, pour la partie bénéficiaire, à coordonner les bailleurs de fonds, tâche complexe. Enfin, assurer la durabilité du financement de la Gire, c'est faire en sorte que les budgets nationaux

consacrent une part suffisante à l'eau au sens large et donc intéresser les ministères des finances au sujet. Précision : l'eau représente actuellement de 10 à 20% des engagements annuels de l'Agence française de développement.

La Mairie de Paris



Magalie Vergnet, directrice du cabinet de Myriam Constantin, adjointe au Maire de Paris, en charge de l'eau et de l'assainissement

Magalie Vergnet, directrice du cabinet de Myriam Constantin, adjointe au Maire de Paris, en charge de l'eau et de l'assainissement

Je vous prie d'excuser Myriam Constantin, retenue au Conseil de Paris, où elle intervient sur des dossiers de Solidarité-eau. Elle m'a demandé d'être présente afin de vous faire part de notre expérience, ce que je fais avec plaisir.

Comme vous le savez, les collectivités sont responsables de l'organisation des services d'eau et d'assainissement. Elles ont depuis longtemps une légitimité et une pertinence dans la mise en place de ces politiques, en particulier de la Gire, car l'organisation du service de l'eau relève à

la fois d'une gestion publique (maîtrise de la ressource et des outils de production et de distribution) et locale (réactivité vis-à-vis des besoins des usagers, proximité du terrain, définir les tarifications, etc.). Elles ont donc une légitimité pour accompagner la mise en place de tels services dans d'autres pays et pour mobiliser les usagers, du Sud mais aussi du Nord, sur des financements solidaires. Avec la loi Oudin-Santini qui permet de mobiliser jusqu'à 1% des budgets d'eau et d'assainissement pour financer des projets de coopération, c'est en effet l'argent des usagers qui va payer ces projets dans certains pays. Les collectivités ont donc en plus un devoir de transparence, d'éthique et d'instruction extrêmement efficace par rapport l'ensemble des sollicitations reçues. Mettre en place les conditions de réussite de la Gire suppose ainsi qu'on soit capable d'être crédible dans les dispositifs de solidarité internationale. Un devoir d'information et de pertinence.

Mais nous avons aussi d'autres devoirs, comme de réduire au maximum les frais de structure, ou d'offrir aux ONG une égalité d'accès aux projets et à l'aide à la formation pour postuler à ces projets. Nous nous sommes ainsi dotés d'une Charte éthique pour rappeler que l'ensemble de ces actions devait être mené avec les collectivités locales, dans une démarche de développement durable et de renforcement des capacités des acteurs locaux, en évitant les projets fondés sur des démarches de développement « commercial », et en privilégiant les projets de raccordement effectif du plus grand nombre de personnes. La fiabilité et la pérennité des projets sont, pour leur part, garanties par la pré-instruction des dossiers par des experts indépendants et par un

comité d'engagement pluraliste regroupant les représentants de tous les groupes politiques et des usagers.

Le bilan ? Nous n'avons que 2 ans et demi d'expérience, avec des compétences nouvellement acquises pour les collectivités dont ce n'était pas le métier au départ. Mais nous avons réussi à lancer un dispositif d'appel à projets qui nous a permis de recevoir plus de 100 projets en 2006 et pratiquement autant en 2007, dont 26 ont d'ores et déjà été financés pour un montant total de 3 millions d'euros. Soit environ 45 centimes d'euro par an par Parisien. Notre objectif est désormais de mettre en place une ingénierie d'évaluation qui soit capable de définir la pertinence des projets, avec une mutualisation des compétences et des coûts les moins élevés possible pour pouvoir concentrer les crédits issus de la contribution des usagers sur la réalisation effective d'équipements et de services d'accès à l'eau et à l'assainissement. Tel est notre nouveau défi, car il faut maintenant passer à l'étape d'évaluation qui semble également très importante.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)

Jacques Bories, directeur du développement durable

Réussir une bonne gestion intégrée de l'eau n'est pas toujours évident. Il y a quelques années, je paraphrasais Malraux en disant à mes étudiants : « *Le XXI^e siècle sera celui de l'eau, ou ne sera pas.* » Les années qui ont suivi ont montré que c'était assez juste, et que la partie ne serait pas facile à jouer.

L'ensemble du budget des Agences de l'eau, c'est environ 1% du budget de l'État. L'international n'est pas notre cœur de métier, mais nous y intervenons modestement à 2 titres, dans le cadre d'accords bilatéraux ou de la coopération décentralisée. L'AESN le fait depuis dix ans, bien avant l'existence de textes législatifs comme la loi Oudin-Santini. En dix ans, nos financements dans le cadre de la coopération décentralisée sont se élevés à environ 15 millions d'euros. Même si rien ne l'interdit, nous intervenons rarement seuls, mais toujours à 3 : 1 projet soutenu par une ONG, avec un partenaire collectivité locale (Ville de Paris, SEDIF, conseils régionaux, conseils généraux...) et l'AESN.

Après avoir financé des microprojets, nous nous orientons désormais vers des coopérations plus institutionnelles, seules garantes de la pérennité de ces actions. Aujourd'hui, nous souhaitons absolument qu'il y ait une évaluation systématique et périodique des projets, une évaluation croisée avec nos partenaires du bassin afin de vérifier leur appropriation par les autorités et les populations locales. Mais nous ne pouvons plus non plus nous contenter de faire du correctif et du curatif, car il faut aussi s'engager dans le préventif. L'eau ne sert à rien si elle est polluée par des pesticides. Enfin, il faut également former les utilisateurs directs et rajouter une petite dose de connaissances et de monitoring, car on ne peut bien gérer que si on connaît le sujet.

Le programme Solidarité-Eau (pS-Eau)

Pierre-Frédéric Teniere-Buchot (Vice-Président de pS-Eau)

Tout le monde dort lorsqu'il s'agit de gros sous, et tout le monde est assez réveillé, c'est le cas des ONG, quand il s'agit de petits sous. Il existe en fait 3 catégories de programmes :

- ceux de dizaines ou de centaines de milliers d'euros pour lesquels les ONG sont relativement efficaces ;
- ceux de l'Aide publique au développement, notamment française dont les fonds stagnent en euros constants ;
- et les projets multilatéraux où les sommes sont beaucoup plus importantes (des dizaines de millions d'euros, voire plus), ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles soient dépensées. Car plus on grimpe dans la hiérarchie financière, plus la logique est d'avoir dépensé les sous à la fin de l'année. Premier conseil, donc : aller faire son marché et chercher l'argent là où il est. Nous sommes en novembre, et c'est l'époque de dépenser les sous dans les pays ayant des systèmes annualisés !

2^e point : essayer de générer du cash plutôt que des crédits de paiement car, en l'occurrence, les promesses d'un grand organisme ou d'un État ne valent rien. Une toute petite somme tout de suite vaut infiniment plus qu'une promesse à un ou deux ans. Il faut du court terme et tant qu'à faire du cash, en essayant de générer un peu d'argent à partir d'un tout petit tarif pour donner confiance à un organisme de prêt.

3^e point : voir grand et voir la diversité. L'ABN est, par exemple, une bonne chose

Madagascar



pour le bassin du Niger car elle permettra bien de faire quelque chose. Le risque est beaucoup plus grand avec un seul projet qui n'aura qu'une chance sur deux d'y arriver. Mieux vaut donc un programme qu'un projet.

Dernier point : avoir confiance dans les hommes, et surtout les femmes, et essayer de s'appuyer sur des interlocuteurs, dans une confiance réciproque. Ils vous font confiance, faites-leur confiance. La solidarité, c'est aussi un partenariat à peu près à égalité. Si vous apportez de l'argent, vous devez, par exemple, exiger qu'il y ait de l'argent apporté de l'autre côté. La simple charité crée un malaise et un manque de confiance.

La Fondation Ensemble

Irène Alméras, directrice de la Fondation Ensemble

La Fondation existe depuis 3 ans et

s'intéresse particulièrement à l'eau et à l'assainissement. Depuis sa création, nous avons investi 5 millions d'euros dans différents projets « eau ». L'intégration de la protection de l'environnement étant pour nous une préoccupation transversale, tous les projets que nous soutenons comprennent un volet assainissement aux côtés de l'accès à l'eau. Nous essayons de pousser des projets qui se préoccupent de la gestion des bassins versants, de la récupération des terres, du goutte-à-goutte, de la lutte contre la salinisation, ou encore de l'assainissement écologique et de la gestion des eaux de pluie, deux pratiques critiquées par les experts qui restent très frileux. Mais pour nous, la gestion intégrée des ressources en eau, c'est aussi pousser des techniques critiquées, mais auxquelles nous croyons.

Je voudrais donc profiter de cette tribune pour lancer un appel aux acteurs de coopération décentralisée pour qu'ils créent des ponts avec notre Fondation.



Niger

Les questions soulevées

Francis Bougaïré (Grand témoin)

Il faut se féliciter de l'adoption de la loi Oudin-Santini et des efforts faits par les collectivités locales, notamment françaises, pour apporter leur contribution aux problèmes d'eau dans nos pays. Mais si tout ce qui a été fait n'est pas négligeable, il faut également évoquer la responsabilité des pays du Sud et les contraintes institutionnelles et procédurales qui freinent dans nos pays la mise en œuvre des financements qu'il faut lever. Il faudrait notamment appuyer les collectivités pour leur permettre de créer les conditions de durabilité des actions, par exemple en élaborant un plan communal d'approvisionnement en eau potable. Enfin, outre l'investissement de base, il y a également la question de la gestion quotidienne (maintenance, de renouvellement, etc.) et des mécanismes de financements internes, qui sont aussi des domaines qu'il faut aider.

Coopérations bilatérales, coopération décentralisée

Amar Abbou (Figuig)

Les coopérations bilatérales vont généralement vers les régions aisées. Au Maroc, il n'y a, par exemple, aucun projet de coopération bilatérale dans les régions déshéritées du Sud. Il faut que ces programmes s'orientent vers les lieux où les gens en ont besoin, comme le font déjà les ONG.

Martin Parent (AFD)

Le Maroc est le pays où l'AFD intervient le plus en matière d'eau et d'assainissement. Mais elle le fait sous forme de prêts et peut-

être est-ce plus difficile d'intervenir de la sorte en milieu rural.

Jean-Luc François (MAEE)

La coopération bilatérale se fait d'État à État, alors qu'en matière de coopération décentralisée, c'est le pragmatisme qui l'emporte. En Éthiopie, il n'existe, par exemple, qu'une seule coopération décentralisée entre les villes du Blanc-Mesnil et de Debre-Berhan. Un partenariat ancien que l'AFD est venue conforter, mais il a d'abord fallu convaincre les autorités éthiopiennes que c'était là qu'il fallait mettre l'argent.

Ahmed Belkheiri (Agence de bassin Sebou)

La coopération décentralisée finance des projets de dimension modeste qui ne permettront pas de résoudre les problèmes à l'échelle d'un pays.

Les associations de migrants

Doulo Fofana coopération Aubervilliers/Bouilly

Quelle place pour les associations de migrants ? Quel a par exemple été leur rôle dans le bassin du Sénégal ? Nous n'arrivons pas à trouver de financements pour nos projets.

Jacques Bories (AESN)

Nous finançons des petits projets, une trentaine par an pour un montant d'1,3 million d'euros, et c'est plutôt la qualité du projet que la nature de l'association qui influence nos choix.

Irène Alméras (Fondation Ensemble)

Je me suis adressée à plusieurs reprises

aux associations de migrants, qui ne nous ont pas envoyé un seul projet. Il y a beaucoup de Fondations en France qui sont des bailleurs de fonds que vous pourriez aussi aller voir.

Pierre-Frédéric Teniere-Buchot (pS-Eau)

Les associations de migrants sont un petit peu l'honneur des programmes de Ps-Eau. C'est à travers ces personnes que les choses se font, et non pas seulement à travers des dossiers techniques ou financiers. Si on n'a pas le réseau, comment réaliser des opérations qui ne passent pas forcément par le système institutionnel ? Elles sont tout à fait indispensables et il faut encourager ce genre de collaboration.

Quelle part consacrer aux études ?

Martin Parent (AFD)

Les études préalables aux projets sont nécessaires pour une conception la plus juste / pertinente / rentable / efficiente des projets. Si les budgets - et le temps - que l'on y consacre sont parfois importants, le retour sur investissement le justifie. Une piste pour réduire leur proportion des projets est d'optimiser les montants investis (importants volumes financiers, éventuellement à plusieurs bailleurs de fonds).

Francis Bougairé (Grand témoin)

Les études sont effectivement importantes, voire capitales pour la bonne réalisation d'un projet. Au Burkina, nous avons par exemple commencé à réaliser un barrage dont le coût qui était au départ estimé à 4 milliards se porte désormais à 8 milliards de francs CFA.

On s'est rendu compte au fur et à mesure que telle ou telle étude n'avait pas été bien menée. Une catastrophe.

Renforcer les capacités

Maggie White, chargée de mission Eau Vive

Sur le terrain, on constate un gros manque de capacités et de formation des acteurs locaux. Il y a parfois un véritable gouffre, par exemple, entre les agences de bassin et les commissions qui bénéficient de l'appui des partenaires techniques et financiers pour s'organiser, et les collectivités locales qui manquent de moyens pour pouvoir assurer les nouveaux services qui vont leur revenir dans le cadre de la Gire. Autrement dit, on met d'abord en place les infrastructures avant de former les gens, s'il reste de l'argent pour le faire. Comment pallier à ce problème de formation et de renforcement de compétences ?

Francis Bougairé (Grand témoin)

Renforcer les capacités des acteurs est essentiel, car elles sont déterminantes dans la poursuite des actions. C'est une composante à part entière de la problématique de la gestion de l'eau.

Monique Le Génissel (Commission européenne)

Nous assurons beaucoup de formation dans le cadre de la « Facilité Eau », en particulier dans le domaine de la gouvernance. Nous finançons, par exemple, 75% l'École régionale africaine de formation dans les domaines de l'eau de Ouagadougou. Ce domaine n'est donc pas du tout négligé par la Commission européenne.



Vue Hémicycle

Robert Dessouassi (Observatoire du Bassin du Niger)

Au niveau de l'ABN, un certain nombre de choses sont en chantier sur le très court terme, en particulier sur la participation et le renforcement des capacités des acteurs.

Damien Descoins (Chargé de mission coopération décentralisée, région Picardie)

En matière de coopération décentralisée, quand on veut travailler sur la pérennité des aménagements et des équipements, il faut trouver qui va s'occuper de leur entretien et de la gestion des projets. L'appui à la décentralisation, c'est aussi un appui à la déconcentration des services de l'État, et il y a une coresponsabilité des États et des collectivités pour que la décentralisation soit menée jusqu'au bout en Afrique et ailleurs. Pour donner aux communes du Sud les moyens de leur maîtrise d'ouvrage et des compétences qui leur sont conférées.

Francis Bougairé (Grand témoin)

Il faut trouver des mécanismes de financements pérennes en interne, probablement *via* un service coûtant de l'eau car, pour être durable, ce

service ne pourra pas continuer à être communautaire. Or, toutes les simulations montrent que le prix de revient du mètre cube dépasse les capacités financières des paysans. Il faut donc trouver des systèmes de subvention pour que certaines charges de maintenance ou de renouvellement restent du domaine de la collectivité.

Au Burkina, un projet de loi instituant des contributions financières au profit des Agences de l'eau est ainsi à l'étude. Un système de redevance qui permettra de financer les actions au niveau local, grâce à l'instauration de taxes sur le prélèvement d'eau, pour la consommation d'eau potable, les travaux miniers, l'agriculture, le génie civil, etc. Le but étant de dégager des financements permettant à la fois de protéger la ressource et de soulager les collectivités et les usagers.

Pierre-Frédéric Teniere-Buchot (Ps-Eau)

Il faut avoir le courage de le faire parce que pour que la mutualisation fonctionne, il faut qu'on vous fasse confiance sur quelque chose qu'on ne comprend pas très bien.

VII / Clôture

« L'eau doit devenir une politique de développement durable »

Michel Vampouille, vice-président chargé de l'environnement et du développement durable et de l'écorégion, Conseil régional d'Île-de-France

Cette rencontre a permis d'avoir une idée des débats qui traversent le monde de la coopération et des questions qui se posent, y compris chez nous, dans la gestion de l'eau : Quelle gouvernance et, en particulier, comment faire pour que les décisions ne soient pas simplement prises par les administrations ou les collectivités sans y associer les populations concernées ? Quels choix et quelles solutions ? Pour les financeurs internationaux, il est souvent beaucoup plus simple d'avoir un gros projet qu'une multitude de petits projets, et cette difficulté est fortement ressentie. Pour moi, la politique de l'eau n'est pas ce que l'on appelle un enjeu mondial. Ces slogans un peu simplistes amènent la confusion dans l'esprit des gens, car ce n'est pas parce qu'on économise l'eau à Pontoise qu'il y en aura plus ailleurs. L'eau doit devenir une politique de développement durable. Pas simplement une politique de l'eau, mais une politique de gestion de la ressource, un

Niger

enjeu extrêmement important qui sert à l'agriculture, à la consommation, à l'industrie, à la biodiversité, etc. Mais aussi un enjeu financier de développement économique et un enjeu de formation professionnelle, parce que si on veut que les installations soient durables, il faut qu'il y ait des compétences locales. Autant d'enjeux extrêmement importants. Mais cette journée a également permis de voir les intérêts et les inconvénients des deux types de coopération, bilatérale et décentralisée. En rêvant complètement, il faudrait que les actions de coopération décentralisée ou d'ONG soient coordonnées sur un même bassin, que toutes les collectivités locales d'Île-de-France interviennent de manière coordonnée en un lieu choisi. Autrement dit, arriver à une mutualisation des efforts de coopération qui permette de mettre en place toute la formation professionnelle et toute la maintenance qui assureront la durabilité des projets.

Mais il faut également prendre en compte les enjeux à l'échelle du bassin, car s'il faut agir au niveau local, il faut aussi réfléchir au niveau global. À trop agir au niveau local, on peut avoir des déconvenues. Mais cela suppose, par exemple, d'élaborer des contrats de bassin, ce qui est déjà difficile à mettre en œuvre chez nous... Il y a peut-être là un rôle à jouer pour la Région, directement ou indirectement : apporter une sorte de soutien méthodologique pour faire en sorte qu'il n'y ait pas gaspillage d'argent et que l'action soit suffisamment efficace. Enfin, je suis persuadé que la manière de travailler doit être la même sur l'ensemble de la planète, et même si les solutions locales peuvent s'avérer très différentes, nous devons tous nous poser les mêmes questions et ne pas sauter les étapes. La connaissance et l'évaluation sont donc tout à fait essentielles, car il est nécessaire de connaître et d'évaluer régulièrement pour pouvoir rapidement corriger ses erreurs.



Niger

VIII / Liste des participants

NOM	PRÉNOM	FONCTION	ORGANISME
ABBA	Seidik	Correspondant à Paris	Agence Panapresse
ABBOU	Amar	Premier Vice-Président	Municipalité de Figuig
ABERLEN	Jean		
ALMÉRAS	Irène	Directrice	Fondation Ensemble
AMABLE	Marie-Christine	Chargée de Mission / Service Technique Eau et Assainissement	Ville de Paris
ANDRÉ	Jean	Chargé de Mission Eau et Agriculture	ps-Eau
ANNICHIARIO	Carmine	Chargé de Mission	WWF Italie
ANSTETT	Laurent	Référent technique eau et assainissement	Croix Rouge Française
ARISTHENE	Thierry	Chargé de Mission Développement Durable et Agenda 21	Ville de Bessancourt
ARNAULT	Daniel	Directeur de l'Eau et de l'Environnement	Conseil Général de Seine-et-Marne
AUBOURG	Guillaume	Responsable du Programme géographie "Bassin fleuve Sénégal"	ps-Eau
AWAÏSS	Aboubacar	Program Coordinator	WWF Niger
AZAN-DELION	Françoise	Membre de l'Association	Association Paille et Grain Ville de Bagnolet
BA	Mamadou Samba	Chargé de Coopération Décentralisée	Ambassade de Mauritanie (Paris)
BALÉO	Jean-Noël	Directeur International	Région Ile-de-France
BARON	Paul	Membre du comité scientifique	WWF France
BARRE	Céline	Volontaire	Association Les Leaders du Futur
BASSIN-CARLIER	Claude	Directeur	Arene IdF

BELGHITH	Ali		Réseau Éducatif Euro Arabe Zénith
BELKHEIRI	Ahmed	Directeur	Agence de Bassin Hydraulique du Sebou (Maroc)
BENKEMOUN	Patrick	Chargé de Mission	Région Ile-de-France
BERNARD	Jean-Félix	Président de la Commission des Affaires Internationales et Européennes	Région Ile-de-France
BORIES	Jacques	Directeur du Développement Durable	AESN
BOST	Jean-François	Président	AQUASSISTANCE
BOUCHANINE	Majda	Coordinatrice	Coalition Eau
BOUGAÏRÉ	Francis	Directeur Général	Ministère de l'Agriculture (Burkina Faso)
BOURGOIS	François	Chef de Secteur (Ethiopie, Madagascar, Sierra Leone)	INTER AIDE
BOUVET	Catherine	Assistante UAIE	Région Ile-de-France
BOY-MARCOTTE	Jean-Louis	Président	Échanges avec Dogondoutchi-Niger
CALLE	Myriam	Chargée de Mission Action Internationale	AESN
CALVET	Jean	Conseiller général délégué à la culture et à la coopération décentralisée	Conseil Général de Seine-et-Marne
CASALS	Christian	Chargé de mission «eau et assainissement»	Green Cross International
CELERIER	Isabelle	Journaliste	
CHAMBRIN	Marie-Hélène	Chargée de projet Mission pour la coopération décentralisée et la culture de la paix	Conseil Général de Seine St Denis
CHARRIER	Bertrand	Vice-président	Green Cross International
CHARTIER	Dominique	Conseillère Municipale déléguée aux Jumelages	Mairie de Fontenay-le-Comte
CHAUFFREY	Liliane	Chef du Service Développement Durable	AESN
CHENEAU	Anne	Chef de Service Développement Durable	Mairie de Rueil Malmaison
CHETAILLE	Anne	Chargée de projet	GRET
CLANET	Jean-Charles	Coordinateur BFP Niger	UMR G-EAU 183
COLLIN	Arnaud	Chargé de Mission International	WWF France

CRONEL	Hervé	Conseiller spécial chargé de l'Économie et du Développement	Cabinet du Secrétaire Général de la Francophonie
DABO	Mariama	Volontaire	Association Les Leaders du Futur
DANG	Anthony		Association Binh Minh
DANGAIX	Denis	Chargé de Mission Coopération	Arene IdF
DARTOUT	Richard	Chef du Service Relations Institutionnelles	AESN
DE GOUELLO	Bernard	Chercheur	CEREVE
DE LA ROCHEFOUCAULD	Robert	Relations Collectivités Territoriales et Acteurs de la Coopération Décentralisée	AFD
DE ROSAMEL	Jean-Philippe	Membre	Comité de Bassin Seine Normandie
DECOUX	Jean	Administrateur	ALDEFI
DEGRAEVE	Audrey	Volontaire	Association Les Leaders du Futur
DEGUENON	Astrid		Association JCI RAMO
DESCOINGS	Damien	Chargé de Mission Coopération Décentralisée	Conseil Régional de Picardie
DESHAYES	Cyrille	Responsable Pôle Eaux Douces	WWF France
DESPRÉS	Chrisitan	Administrateur	Solidarité Protestante France Arménie
DESSOUASSI	Robert	Secrétaire Exécutif	Autorité du Bassin du Niger
DIARRA	Cécile	Chargée de Mission	Association Soleauvergne
DIARRA	Mamadou		GRDR
DIDI	Réda	Attaché de M. Jean CALVET	Conseil Général de Seine-et-Marne
DIGARD	Marie-Pierre	Présidente	Arene IdF
DONNAT	Christine	Responsable du Service Environnement	Mairie de Suresnes
DONZIER	Jean-François	Secrétaire Exécutif	OI Eau
DOUETIL	John	Chargé de Mission Coopération Décentralisée	SIARCE
DUFEU	Jean-François	Vice-président chargé du Patrimoine et des Relations avec les partenaires institutionnels	Université Paris 12 Val-de-Marne / Créteil

DUFOUR	Hervé	Membre	Association Good Planet
DUSSART	Dominique	Chargée de Mission	Région Ile-de-France
DUTRY	Flavie	Directrice des Relations Internationales	Conseil Régional de Picardie
EYMARD	Carine	Chargée de Mission	Région Ile-de-France
FERRI	Françoise	Membre du Bureau et du Conseil d'Administration	Comité de Coopération Aubervilliers / Bouilly Solidaires
FERRIER	Lucien	Conseiller Régional	Région Ile-de-France
FIORI	Henri	Maire-Adjoint	Mairie de Chilly-Mazarin
FLICOTEAUX	Patrick	Chargé de Mission / Direction de l'Action Internationale	Secours Catholique - Caritas France
FOFANA	Doulo	Membre du Bureau et du Conseil d'Administration	Comité de Coopération Aubervilliers / Bouilly Solidaires
FORGE	Isabelle	Chargé de Mission Développement Durable	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
FRANCOIS	Jean-Luc	Adjoint au Sous-Directeur des Objectifs du Millénaire	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
FREY	Astrid	Chargée de Mission Pôle Afrique	Cités Unies France
FRONTERO	Bernard	Conseiller pour les Sciences	Commission Française pour l'UNESCO
GAGET	Jean-Luc	Premier Adjoint	Mairie de Bures-sur-Yvette
GAMBIER	Philippe	Mission des Relations Internationales	Mairie de Rosny-sous-Bois
GATINEAU	Rémi	Direction Eau	Communauté Urbaine de Lyon
GENESTIER	Jean-Pierre	Membre	Association Seine Vivante
GESLAIN	Pascale	Expert Microfinance	PlaNet Finance
GHADERI	Maria	Directrice de Cabinet	Mairie de Bures-sur-Yvette
GIGNOUX	Marie-France	Présidente	Association Forages Mali
GILLET	Sarah	Chargée de programme "Eaux douces"	WWF France
GIORGI	Marie		
GODART	Estelle	Bureau des politiques environnementales	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

GOHIER	Patrice	Chargé de Mission / Adjoint au Maire du 13ème arrondissement	Association des Régions de France
GRANDIDIER	Estelle	Elève-Ingénieur	ENSIL Eau et Environnement
GRONDIN	Pierre-Marie	Directeur	ps-Eau
GUERRA	Carlos		Jumelage Créteil / Playa
GUILLEMIN	Christophe		PlaNet Finance
HURE	Arnaud	Chargé de Mission	Région Ile-de-France
INSERGUEIX	Christelle	Chargée de Mission Développement Économique Emploi Environnement	Arene IdF
ISAL	David		
JACQUE	Olivier	Chef de Service	Mairie de Paris - DPE - STEA
JOVER	Corisande	Assistante	Cités Unies France
KALINOWSKI	Charlotte	Adjointe au Chef de Mission Relations Internationales	SIAAP
KANIEWSKA	Ewa	Chargée d'études «Collectivités locales et biodiversité»	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
KARLESKIND	Eve	Chef de Service Adjointe - Pôle Électromécanique	Conseil Général du Val de Marne
KHAN	Jean	Anthropologue	
KIPNIS	Pierre		CARE France
KOUKOU	Constance	Chargée de Mission Pôle Afrique	Cités Unies France
LABROUSSE	Muriel	Responsable Communication	Arene IdF
LE BRIS	François		WWF France
LE FOLL-PICOU	Josette	Chargée de Mission	Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables
LE GENISSEL	Monique	Direction Européenne de la Coopération	Commission Européenne de Bruxelles
LEFEVRE	Aurore	Volontaire	Association Les Leaders du Futur
LOSEILLE	Laetitia	Elève-Ingénieur	ENSIL Eau et Environnement
LUCHIER	Hubert	Membre de l'Association	Niger Ma Zaada

MAKAMA	Oumarou	Partenaire Niger	Conseil Général du Val de Marne
MANESSE	Simone	Présidente de l'Association	AJUKOBY
MARTINI	Fadhel	Responsable Coopération Décentralisée	ETIC Nord-Sud
MARTINON	Marie-Madeleine	Trésorière	Association Forages Mali
MONJOUR	Loïc	Président	ONG East
NKOUANDJI	Jouéréto		Jeune Chambre Consulaire Internationale
NOEUVÉGLISE	Madeleine	Architecte, mission aménagement et constructions durables	Arene IdF
OLIVEIRA	Fernande	Conseillère Municipale	Ville de Pontault-Combault
OUEDRAOGO	Halimata	Stagiaire	Cités Unies France
PARENT	Martin	Division Eau et Assainissement	AFD
PATERON	Christophe	Chef de Projet	BURGEAP
PETIT-VU	Danièle	Chargée de mission Madagascar	Région Ile-de-France
PIQUE	Claudie	Présidente	Comité de Jumelages Chilly-Mazarin / Diéma
PRÉVOT	Thierry	Membre	Hydraulique Sans Frontière
RICHARD	Yves	Chargé de mission Eau	CCFD
ROBERT	Michèle	Membre du Bureau et du Conseil d'Administration	Comité de Coopération Aubervilliers / Bouilly Solidaires
SABOURDY	Jean-Stéphane	Responsable Action Internationale Décentralisée	Croix Rouge Française
SANCHEZ	Hélène	Chargée de Mission Éducation à l'Environnement	Arene IdF
SANGLIER	Perrine	Chargée de mission NEPAD/EAU	IRD
SCHWARTZMANN	Solange	Relations Partenaires	Sos Sahel
SEMOPA	Lintoka	Chargée de projet Actions Internationales	Union Mondiale pour la Nature - UICN
SHARABI	Martine	Membre	Association Désir d'Haïti
SOURNIA	Gérard	Unité Affaires Internationales et Européennes	Région Ile-de-France

TALMAN	Sylvie	Bénévole	Helen Keller International
TALMAN	Caroline	Directrice du Développement	Helen Keller International
TAQUET	Michel	Chargé de Mission	ps-Eau
TASSIN	Claire	Consultante Gestion de l'Eau	
TENIÈRE-BUCHOT	Pierre-Frédéric	Vice-président	ps-Eau
TREHEL	Joseph	Conseiller Régional	Région Ile-de-France
TRYSTRAM	Karine	Chef du Service Relations Internationales	Conseil Général du Val de Marne
VAMPOUILLE	Michel	Vice-président chargé de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Écorégion	Région Ile-de-France
VANDEVELDE	Thierry	Responsable Veolia Waterforce	VEOLIA EAU
VEAU	Sylvie	Chargée de Mission	Ville de Pontault-Combault
VERDEIL	Véronique	Chargée de Mission Eau / DPDEV	Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
VERGNET	Magalie	Directrice de cabinet de Myriam CONSTANTIN	Mairie de Paris
VIANNET	Annie	Chargée de Projets	Fondation France Libertés Danielle Mitterand
WAROT	Monsieur	Directeur Département Eau	SCE (Bureau d'études)
WHITE	Maggie	Chargée de Mission	Eau Vive
YASMINE	Aline	Chargée de Mission	INRA Paris
ZEIFMAN	Félicité Esther	Sénatrice	Jeune Chambre Internationale